

LES SERER ET LA QUESTION DES TERRES NEUVES AU SÉNÉGAL

J.-P. DUBOIS

Géographe à l'ORSTOM
Centre ORSTOM, B.P. 1386 Dakar (Sénégal)

RÉSUMÉ

Le Pays Serer porte les densités rurales les plus fortes du Sénégal, et cette surpopulation entraîne une dégradation du système agraire traditionnel. Très peu mobiles spontanément, les Serer n'ont guère participé au mouvement de colonisation des « terres neuves » de l'est du pays.

Dans les années précédant la seconde guerre mondiale, une tentative d'émigration forcée était conduite par l'administration coloniale. Elle aboutit à un échec, mais fut l'amorce d'un mouvement contemporain de migration spontanée.

D'une ampleur très limitée, ce mouvement s'accompagne du passage à des méthodes culturales très extensives, et se révèle assez décevant sur le plan de la réussite économique des paysans émigrés. Il ne constitue pas une solution suffisante au problème du délestage des pays serer.

C'est pourquoi les Pouvoirs Publics se préoccupent actuellement de promouvoir des migrations dirigées et organisées. Une expérience est en cours (300 familles de colons installées en 1972-1974 au Sénégal oriental). Cette phase « pilote » doit préparer la mise en œuvre d'un plan de décongestion des régions les plus peuplées du bassin arachidier, tout en mettant l'accent sur l'intensification et la diversification des cultures dans les zones de colonisation.

ABSTRACT

The Serer district has the highest rural densities in Senegal and this overpopulation brings about a deterioration of the traditional form of agriculture. Being rarely subject to spontaneous migration, the Serer have hardly participated in the colonization of the New Settlements in the Eastern part of the country.

During the years before the 2nd World War, an attempt to force emigration was carried on by the colonial administration; it failed but it initiated a more recent movement of spontaneous migration.

This movement, whose scale is very limited, is accompanied by a change to very extensive agricultural methods and makes little contributions towards the migrant farmers economic achievement. Besides it does not provide an adequate solution to the problem of overpopulation in the Serer country.

Consequently the government authorities are now engaged in promoting guided and organized migrations. An experiment is in progress: 300 settlers' families were established between 1972 and 1974 in Eastern Senegal. This pilot stage is to prepare the implementing of a decrowding plan in the most densely populated parts of the ground-nut region, while stressing the process of intensifying and diversifying the crops in the settlement areas.

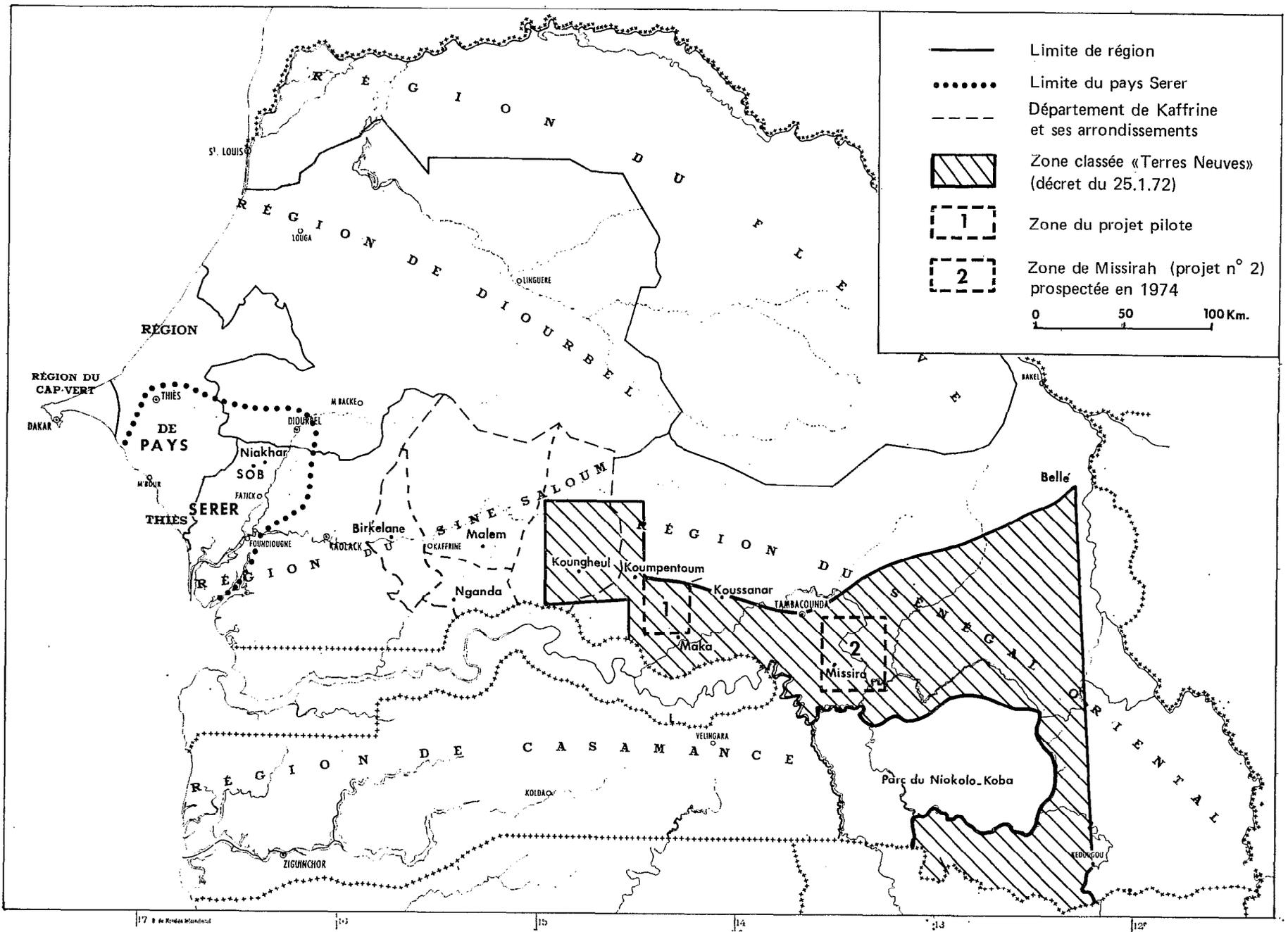


FIG. 1. Carte de situation

L'ethnie serer, forte de quelque 600 000 personnes, est essentiellement concentrée dans les vieux terroirs du Sine et du sud du Baol, où un système agricole remarquablement élaboré a permis la fixation de très fortes densités rurales (1). Dans une région où des sols sableux médiocres et une pluviométrie irrégulière ne sont guère favorables à une agriculture intensive, les paysans serer ont aménagé une campagne souvent citée en exemple ; le maintien de la fertilité est assuré par l'association de l'élevage à l'agriculture (fumure systématique des champs par le troupeau), l'entretien d'un parc arboré d'*Acacia albida*, le respect de rotations culturales éprouvées, l'adaptation des cultures aux nuances pédologiques des terroirs.

Ce système est en train de se détériorer sous l'effet conjugué de la croissance démographique et de l'extension de la culture arachidière. « Le Sine porte une charge humaine voisine de la saturation » (P. Péliissier). Alors que vers le début du siècle les densités ne dépassaient sans doute pas 50 habitants au km², on observe actuellement dans l'arrondissement de Niakhar une densité moyenne de 85 au km², qui atteint 100 pour certains groupes de villages ; le taux d'accroissement naturel a été évalué à 1,5 % par an (2). L'arachide — seule source de revenus monétaires — réclame des surfaces de plus en plus importantes, ce qui entraîne la régression des jachères, la dégradation des successions culturales, la réduction de la fumure (le bétail devant en grande partie être évacué hors des terroirs pendant l'hivernage). « Tout concourt à faire baisser le niveau de la fertilité sur le terroir » écrit A. Lericollais.

Dans ces conditions, le recours à l'émigration semble s'imposer. Or les Serer sont restés jusqu'à présent très attachés à leur terre ancestrale et, à la différence des Wolof, se sont montrés très peu mobiles. Ils n'ont participé que tardivement, et de façon très modeste, au grand mouvement de la colonisation arachidière vers l'est du pays ; il n'en est résulté aucun allègement notable de la population. De longue date, ce problème préoccupe les Pouvoirs Publics. Dès 1934, l'administration coloniale organisait une première tentative de déplacement volontaire des

Serer. Actuellement, la question du délestage des pays serer s'inscrit dans le cadre plus général d'une politique de décongestion du bassin arachidier, de mise en valeur des terres encore inexploitées du Sénégal Oriental et de contrôle des mouvements migratoires spontanés. A l'initiative de la Direction de l'Aménagement du Territoire, des études ont été entreprises pour promouvoir une meilleure répartition des hommes dans l'espace national, et une plus grande adéquation aux potentialités agronomiques. Les récentes années de sécheresse, qui ont durement éprouvé les zones nord et ouest du bassin arachidier, donnent un regain d'actualité à ces préoccupations.

J'ai étudié au cours de deux campagnes agricoles — 1967-1968 et 1968-1969 — l'immigration spontanée des Serer dans les terres neuves du Saloum oriental (3). Ce courant, très discret, n'intéresse de façon appréciable qu'une faible partie du vaste domaine de la colonisation arachidière ; il est sans aucune commune mesure avec le dynamisme spatial des Wolof. Cependant, une nette accentuation des départs depuis quelques années laisse penser que les Serer prennent de plus en plus conscience de leur situation de surpeuplement, et qu'une émigration encadrée doit être possible, puisqu'un mouvement spontané se dessine. C'est surtout à ce titre que les modalités d'installation des Serer en zone de terres neuves méritaient d'être étudiées.

Dans cet essai, je tenterai de retracer l'origine de la migration serer et de faire le point de la situation actuelle. Seront examinés ensuite les conditions spécifiques de l'agriculture dans les terres neuves et les résultats agro-économiques obtenus par les émigrants. On évoquera enfin les projets de migrations dirigées, dont une première phase de réalisation est maintenant en cours.

Les terres neuves du Saloum oriental

Qu'appelle-t-on « Terres Neuves » au Sénégal ? La réponse se lit sur la carte de densité du pays : sur le flanc oriental des vieux pays wolof et serer, s'étendent de vastes territoires qui, presque inoccupés au début du siècle, se densifient progressivement par le fait de la conquête arachidière. C'est un domaine flou, sans limites marquées, ni du point de vue

(1) Cf. l'ouvrage de P. Péliissier : « Les paysans du Sénégal ». Imprimerie Fabrègue, Saint-Yrieix, 1966, et la monographie de A. Lericollais : « Sob, étude géographique d'un terroir serer ». Atlas des structures agraires au sud du Sahara, 7, ORSTOM-Mouton, 1972.

(2) P. Cantrelle : « Etude démographique dans la région du Sine-Saloum. » Travaux et documents de l'ORSTOM, n° 1, 1969.

(3) J.-P. Dubois : « L'émigration des Serer vers la zone arachidière orientale. Contribution à l'étude de la colonisation agricole des Terres Neuves au Sénégal ». ORSTOM, Dakar, mai 1971, 204 p. *multigr.*

physique : il s'étend des terres quasi désertiques du Ferlo aux forêts soudaniennes du sud ; ni du point de vue humain : des noyaux de population anciens, d'ethnies diverses, ont été submergés par des immigrants de toutes origines, essentiellement de l'ouest du Sénégal mais aussi du Mali, de Guinée, de Haute-Volta même. L'unité réside dans la disponibilité des terres, et dans le caractère pionnier et spéculatif de l'activité agricole. Trois facteurs ont joué un rôle de première importance dans le mouvement de colonisation : les voies d'accès (chemin de fer, puis routes) ; les encouragements de l'administration coloniale (en particulier l'encadrement du mouvement des travailleurs saisonniers, les « navétanes ») ; enfin le mouridisme, moteur de l'expansionnisme wolof.

Actuellement, on ne peut guère parler d'un « front pionnier » progressant régulièrement comme dans les débuts de la conquête des terres neuves. Mais la colonisation agricole se développe toujours dans la vaste bande de territoire comprise entre la voie ferrée et les forêts classées qui bordent le sud du Ferlo. Elle est encore active dans le Saloum oriental, où elle gagne du terrain en se glissant entre les forêts classées, et se poursuit dans la région du Sénégal oriental, jusqu'aux abords de Tambacounda.

Premier département arachidier du Sénégal, avec 18 % de la production totale du bassin de l'arachide pour seulement 10 % de sa population rurale, le département de Kaffrine — qui couvre à peu près le Saloum oriental — représente l'essentiel, du point de vue économique, de la zone des « terres neuves » (1). C'est là que la culture arachidière atteint son maximum d'efficacité : on peut calculer que pour la campagne 1971-1972, la production d'arachide par habitant rural était de 1 130 kg ; à titre de comparaison, elle était de 350 kg dans le département de Fatik (pays serer), la moyenne pour l'ensemble du bassin arachidier étant de 650 kg (2).

*
**

Situé approximativement entre les isohyètes 700 et 900 mm, le Saloum oriental présente des conditions pluviométriques nettement plus favorables que celles

(1) Le département de Tambacounda, au Sénégal oriental, apparaît encore largement sous-peuplé (densité : 4 hab. au km² contre 13,5 pour Kaffrine).

(2) Sources : Direction des Services Agricoles, pour les chiffres de production ; Répertoire des villages 1972, pour les chiffres de population.

des vieilles terres du bassin arachidier (Sine, Baol, Cayor). Les précipitations augmentent à la fois vers le sud et vers l'est, en direction de la Gambie et du Sénégal oriental. Plus que les moyennes de hauteurs d'eau, ce sont surtout les variations inter-annuelles qui sont lourdes de conséquences ; avec l'amenuisement de ces variations du nord au sud, l'activité agricole connaît une plus grande sécurité. A cet égard, un indice significatif est donné par le calcul du coefficient de variation moyen de la hauteur d'eau : il est de 19 % à Kaffrine, contre 27 % à Thiès et 37 % à Louga (3).

Le paysage d'ensemble est celui d'un bas-plateau monotone, qui s'élève légèrement du sud au nord. Le matériel géologique est constitué par les grès argileux ou argiles sableuses du Continental Terminal supérieur (ou assise du Ferlo). Au nord, ces formations disparaissent sous la couverture des sables quaternaires. Le modelé, de très faible ampleur, est commandé par la cuirasse ferrugineuse formée anciennement sur le Continental Terminal, et plus ou moins démantelée actuellement ; on passe au nord à un modelé dunaire très amorti. Les axes de drainage, vallée fossile du Saloum au nord, petits affluents de la Gambie en direction du sud, ne présentent pas de cours continu, même au plus fort de la saison des pluies. La ligne de partage des eaux entre les deux bassins est très peu marquée (50 m d'altitude au maximum).

On distingue trois grandes catégories de sols (4) :

— sols minéraux bruts et sols jeunes peu évolués, liés à la cuirasse ferrugineuse. Les premiers, sur affleurements très indurés, sont totalement stériles ; les seconds, développés sur produits de démantèlement de la cuirasse et matériaux résiduels divers, peuvent être de bons sols à mil et coton lorsqu'ils sont suffisamment épais ;

(3) D'après « Quelques données agropluviométriques de 16 stations du Sénégal (période 1932-1965). » Aménagement du Territoire, 1967.

Les sécheresses catastrophiques de 1972 et 1973 illustrent la gravité croissante des déficits pluviométriques du sud-est au nord-ouest :

	1972	1973
Tambacounda	632 mm	724 mm
Koungheul	626 mm	525 mm
Kaffrine	450 mm	470 mm
Fatik	298 mm	388 mm
Louga	156 mm	216 mm

(4) D'après S. Pereira-Barreto : « Reconnaissance pédologique des Terres Neuves ». ORSTOM - Ministère du Plan et du Développement, 1968.

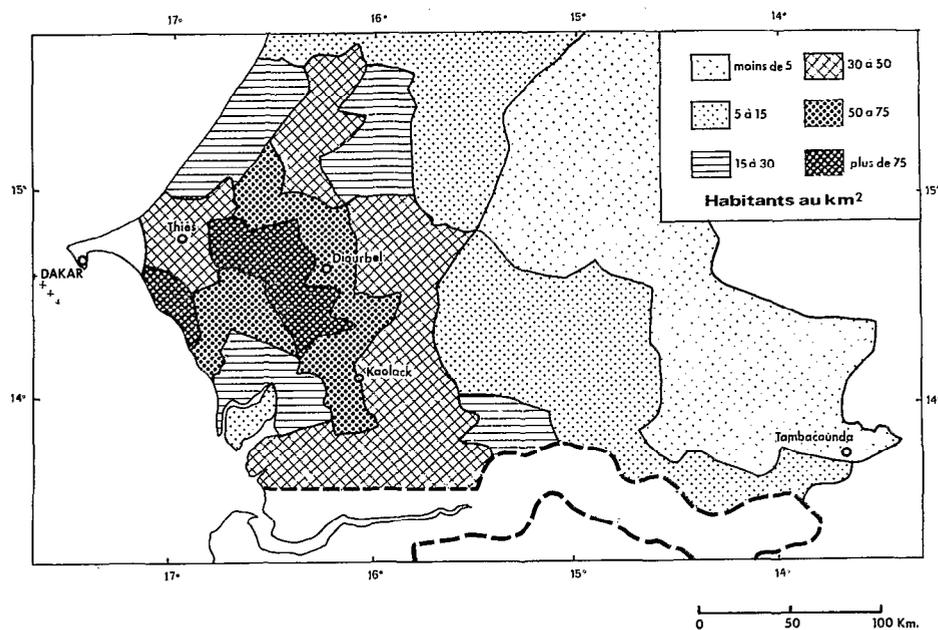


FIG. 2. — Les densités de population dans le bassin de l'arachide.

— sols hydromorphes, caractéristiques des axes alluviaux et des bas-fonds. Localement, on observe aussi une hydromorphie des sols de plateau, liée à la présence de la cuirasse qui constitue un niveau imperméable à faible profondeur ;

— enfin, sols ferrugineux tropicaux lessivés, d'une extension très largement dominante, caractérisés par leur profondeur et par l'existence d'un horizon enrichi en argile. Sur matériau sableux dunaire du nord, ils forment la transition vers les sols ferrugineux non lessivés. Sur matériau sableux du Continental Terminal, ils se caractérisent par une texture fine, un horizon superficiel humifère, et sont par excellence des sols à arachide. Sur matériau argilo-sableux, ils correspondent aux sols lessivés à taches et concrétions ; leur teneur en argile et en limon en fait des sols plus difficiles à travailler, plutôt destinés aux céréales, et susceptibles d'amélioration par le labour profond.

En résumé, des conditions pédologiques bien supérieures à celles des terres dites « dior » développées sur la couverture sableuse de l'ouest sénégalais, dont le faible potentiel agronomique est appauvri par une exploitation souvent excessive.

**

Le Saloum oriental se situait anciennement à la rencontre de trois grands ensembles historiques : au nord le Djolof, à l'ouest les royaumes serer, et au sud la série de petits états ou principautés alignés le long de la Gambie, de souche manding mais incluant des minorités wolof et toucouleur. Le royaume serer du Saloum, fondé vers la fin du xv^e siècle par l'aristocratie guellewar, n'a jamais exercé qu'une autorité lointaine sur cet ensemble hétérogène, aux frontières démesurées et incertaines.

Le plus important des états vassaux du Saloum était le N'Doucoumane, qui correspond à peu près à l'actuel arrondissement de Malem-Hodar. Fondé par la famille des N'Dao, originaire du Boundou, le N'Doucoumane était purement wolof. Ce peuplement, sans doute fort clairsemé, s'arrêtait à la vallée du Saloum ; au nord, le pays n'était occupé que par des fractions peul relativement stables, soumises à des redevances en bétail.

Avec la pénétration française dans le Saloum vers 1860 et le soulèvement musulman du Rip, le pays va connaître une longue période de troubles. Les guerres politico-religieuses furent permanentes jusqu'à l'arrivée de la colonne militaire de 1887 et l'instauration du protectorat français sur le Saloum. Ensuite, les cantons du Saloum oriental restèrent

sous le régime de l'administration indirecte jusque vers 1910, et furent le théâtre de rivalités entre les chefs traditionnels (1).

Le chemin de fer atteint Kaffrine en 1914 ; à partir de 1920, en relation également avec la hausse des cours de l'arachide, la région commence à être balayée par l'expansion pionnière des Wolof du Baol et du Cayor, animée par le mouridisme. Il en résulte le clivage très net dans la population actuelle entre « Saloum-Saloum » (les autochtones) et « Dior-Dior » (les gens de l'ouest et du nord, venus des terres « dior »).

Il est difficile de reconstituer l'évolution de la population, car les limites des circonscriptions administratives ont varié à plusieurs reprises. Pour l'ensemble de l'actuel département de Kaffrine, la population serait passée d'environ 20 000 habitants en 1904 à 45 000 vers 1935, 90 000 en 1950, 130 000 en 1960 et 160 000 en 1966. L'évolution récente par arrondissement (2) serait la suivante (commune de Kaffrine non comprise) :

Arrondissements	Population		Accroissement (%)	Superficie km ² (*)	Densité 1966
	1960	1966			
Birkelane ...	43 400	45 500	5	1 350	33,7
Malem-Hodar ...	36 400	51 300	41	2 910	17,6
Koungheul ...	27 500	34 300	25	3 300	10,7
N'Ganda ...	21 000	21 500	2,5	1 100	19,5
Total	128 300	152 600	19	8 660	17,6

(*) Superficie des forêts classées déduite.

On constate que Malem-Hodar et Koungheul ont connu un très gros accroissement ces dernières années ; Birkelane, le premier touché par la migration, est à peu près entièrement occupé maintenant. Le sud du département (N'Ganda mais aussi le sud de Koungheul, bien que cela n'apparaisse pas dans les chiffres), de peuplement plus ancien, n'évolue que très lentement en dépit d'une densité relativement faible. La densité moyenne du département était de 13,5 habitants au km² en 1966 ; en déduisant la superficie des forêts classées (qui occupent 22 % de

(1) Cf. M.A. Klein : « Islam and Imperialism in Senegal, Sine-Saloum 1847-1914 ». Stanford University Press, California, 1968.

(2) Les arrondissements ont remplacé les anciens cantons en 1960.

la surface totale), on obtient une densité réelle de 17,6.

Les dénombrements administratifs récents ont l'inconvénient de ne plus comporter de ventilation ethnique de la population ; la dernière que l'on puisse retrouver date de 1956 : les Wolof représentaient 78 % de la population totale.

Les origines de la migration serer

C'est en 1934 que l'administration entreprit d'installer dans une zone qui fut dénommée « Terres Neuves » au nord de la vallée du Saloum et au sud-est du front pionnier mouride, des paysans serer recrutés dans les cantons les plus peuplés du Sine (3). Les terres y étaient libres, ou du moins très faiblement occupées par les Peul.

Il semble bien que l'initiative venait uniquement des autorités locales, et toute l'opération fut interne au Cercle du Sine-Saloum. Dans les rapports d'archives, il n'est nulle part question de directives venues d'une instance supérieure. En fait, il apparaît que tout était dû à la volonté de deux Commandants du Cercle, Reynier, qui quitta ce poste en août 1934, et Louveau, qui continua le travail entrepris, jusqu'en juin 1936. Leurs successeurs semblent s'être beaucoup moins intéressés à la question ; il faut dire qu'à l'approche de la guerre, l'Administration devait avoir d'autres soucis.

L'opération était entièrement dirigée, et vigoureusement. Les intentions sont nettement définies : décongestionner le Sine, et grâce aux qualités paysannes des Serer, implanter un peuplement stable dans une zone menacée par la poussée mouride. On relève dans un rapport de Louveau cet exposé des motifs :

« Les Sérères sont attachés par le culte de leurs ancêtres, leurs traditions, leurs coutumes, à la terre natale... Leurs terres risquent ainsi d'être frappées de stérilité... Par leur

(3) P. Péliissier (« Les paysans du Sénégal », note, p. 309) signale qu'il n'a « eu accès à aucun document administratif intéressant cette question, ni à Kaolack ni à Saint-Louis » et pense que « de nouvelles recherches conduites dans les archives désormais centralisées à Dakar, seraient sans doute moins infructueuses ». J'ai procédé à ces recherches ; malheureusement, les archives de cette époque ne sont pas encore toutes répertoriées ; la majeure partie se trouve dans des dépôts non accessibles au public. La sous-série 2G, qui regroupe les rapports périodiques de l'Administration, s'arrête en 1940 ; elle est très incomplète : si l'on y trouve bien les rapports d'ensemble au niveau de la Colonie, en revanche les rapports des Cercles font défaut, à quelques exceptions près. Il est vraisemblable d'ailleurs que beaucoup ont été égarés ou détruits.

attachement au sol, le respect religieux qu'ils portent aux arbres, ils forment un grand élément de vitalité et de force auquel on n'a peut-être pas toujours prêté l'intérêt qu'il mérite.

« Les Ouolofs, volontiers attirés par le commerce et les emplois administratifs, fiers d'une supériorité contestable dont la source se trouve dans leur foi musulmane, ne sont que des agriculteurs médiocres. Aptes à tirer d'une terre toutes les ressources qu'elle peut immédiatement donner, ils égrènent leurs villages à la recherche de terres non épuisées...

« Les Sérères, agriculteurs nés, sédentaires, sauront mettre en valeur ces terres riches sans en faire disparaître la forêt — bien dégradée il est vrai — qui les couvre encore.

« La zone attribuée aux Sérères constitue une sorte de barrage contre le flot des Mourides venant du Baol, et qui dévasterait les boisements du N'Doucoumane. »

Initiateurs du projet, les Commandants disposaient pour sa réalisation d'un instrument para-administratif remarquable, la Société de Prévoyance du Sine-Saloum (1). Elle prenait en charge l'aménagement des zones d'accueil, le transport des migrants avec ses camions, la distribution de semences sélectionnées et de vivres, pour nourrir les paysans en attendant la première récolte.

Le premier souci du Commandant Reynier fut la réorganisation administrative du Cercle. Il signale en 1933 que le Saloum oriental « est démuné de tout commandement indigène et européen permanent ». Par arrêté du 15 octobre 1934, furent créées les quatre subdivisions du Cercle (Sine, Bas-Saloum, Moyen-Saloum et Saloum oriental), et un administrateur adjoint fut installé à Kaffrine (2).

Les travaux d'aménagement commencèrent en 1933. On entreprit d'abord l'ouverture d'une piste directe Kaffrine-Colobane, desservant les Terres Neuves ; une piste transversale venant de Babane à l'est et aboutissant à Guinguinéo était également prévue. Le gros problème était celui de l'eau. Un pro-

gramme très ambitieux de creusement de puits avait été établi, représentant plus de 6 millions de l'époque, « imputables aux fonds d'emprunt ».

Au début de 1934, deux nouveaux puits seulement étaient prêts à accueillir les colons, à N'Dambol et Nelbel (ce dernier village a disparu ; il devait être non loin de Boulel). Il s'y ajoutait un puits ancien remis en état, dans le village peul de Kouyané. Autour de ces trois puits furent installés 277 colons, dont 176 Serer du Sine : en effet, des Wolof venus se joindre aux Serer « importés » furent tolérés ; le rapport précise : « Afin d'éviter des contestations de terrains et des litiges entre indigènes de races différentes, la région située à l'ouest de la vallée de N'Dambol a été réservée aux Sérères, la rive orientale étant libre à l'accès des Ouolofs. » Il semble que ces Wolof n'étaient pas des immigrants du nord, mais des Saloum-Saloum des vieux villages de la région, attirés par les nouveaux puits. L'ensemble de cette population s'était réparti en sept groupements, quatre serer et trois wolof.

Les services de l'agriculture effectuaient à cette époque une « statistique des exploitations indigènes », qui consistait à choisir chaque année un certain nombre de villages-témoins, dans diverses régions, dont les champs étaient mesurés. En 1934, les colons des Terres Neuves furent inclus dans cet échantillon ; on sait ainsi que les 145 contribuables serer mirent en culture 115 ha d'arachide et 87 ha de mil, soit par actif 0,79 ha d'arachide et 0,60 ha de mil, ce qui est considérable car leur arrivée fut tardive (de mars à mai). La Société de Prévoyance faisait des distributions mensuelles de rations de mil, jusqu'à la récolte (ration journalière de 500 g par adulte et 250 g par enfant).

Il était prévu pour 1935 le creusement de six nouveaux puits et l'installation de 1 200 colons. En fait, deux seulement furent achevés à temps à Boulel et Alouki. On put néanmoins installer 725 nouveaux colons ; le rapport ne précise pas s'ils étaient tous serer ou si ce chiffre comprenait des Wolof. Instruits par l'expérience de la première année, les promoteurs firent effectuer les premiers défrichements par la main-d'œuvre pénale, pour accélérer l'installation des immigrants. 37 t de graines sélectionnées furent distribuées, leur culture fut constamment surveillée pour éviter tout mélange. La récolte fut de l'ordre de 700 t d'arachide (dont 270 de graines sélectionnées achetées par la S.P.), avec un rendement de 800 kg/ha.

Un programme d'installation d'un millier de nouveaux colons serer est annoncé pour 1936. Les

(1) Les sociétés de Prévoyance, créées dès 1910 à l'échelon des cercles, devenues en 1956 Sociétés Mutuelles de Développement Rural (SMDR), sont à l'origine des Centres Régionaux d'Assistance pour le Développement (CRAD) de l'organisation actuelle, regroupés en 1968 sous l'appellation d'Office National pour la Coopération et l'Aide au Développement (ONCAD). Première forme d'organisation coopérative au Sénégal, les S.P., instaurées par l'autorité coloniale, étaient tenues sous une puissante tutelle administrative. Cf. M. Camboulives : « L'Organisation Coopérative au Sénégal », Paris, Editions A. Pedone, 1967.

(2) La subdivision du Saloum oriental comprenait les cinq cantons de N'Doucoumane, Koungheul, Pakalla Mandakh, N'Guer (Birkelane) et N'Gahayes (Colobane). La population était estimée à 50 000 habitants (35 000 Wolof et 15 000 Peul).

intentions sont à nouveau définies ; il semble que l'immigration dans les Terres Neuves fut alors strictement réservée aux Serer :

« L'unique but poursuivi n'a pas été une augmentation du tonnage de l'arachide. L'on s'est efforcé de créer dans ce pays nouveau un bloc serer compact qui y implanterait ses traditions et ses coutumes, on l'a protégé contre l'Islam envahisseur. On a créé entre la grande coulée mouride du canton de Colobane à l'ouest et les Terres Neuves, la réserve forestière de M'Bégué, qui isole les Sérères des influences musulmanes. Le pays a été uniquement peuplé de Sérères qui se sont groupés par affinités d'origine, il a reçu un chef sérère, et dans un avenir rapproché, il faudra envisager la création d'un nouveau canton, îlot du Sine dans le Haut-Saloum. »

A partir de 1936, les chiffres manquent, mais on est certain que l'opération de « repiquage » des Serer s'est poursuivie jusqu'en 1937 ou 1938, puisque furent créés alors les villages de Diout N'Guel, Bondié, Gouloukoum, Diakhao Saloum, Puits 19, Galoulé, Horé, Lanel, Bodé, Dianké Kao, M'Bégué, Gnibi. Certains de ces emplacements étaient déjà occupés par des Peul, qui furent contraints de cohabiter avec les Serer immigrés. Ils disent encore aujourd'hui que « les Serer sont venus en camion comme des sacs d'arachide ». Sans doute se sentaient-ils menacés, et à juste titre, si l'on en croit cette phrase du rapport de 1934 : « Le retrait progressif des Peulhs, qui ont fourni la main-d'œuvre pour construire pistes et campements, ne peut en toute justice se faire que lentement. »

Aucune indication, dans les rapports que nous avons pu consulter, en ce qui concerne le recrutement des migrants dans le Sine. Mais les paysans s'en souviennent fort bien, et il est certain que les méthodes étaient très autoritaires. La plupart des anciens que nous avons pu interroger reconnaissent être venus contraints et forcés. Les chefs de canton du Sine étaient chargés du recrutement ; ils réclamaient des « volontaires » dans chaque village. Il semble que, du moins au début, furent désignés surtout des gens de castes inférieures. Des camions venaient les prendre à Fatick ; on s'arrêtait à Kaolack ou à Kaffrine pour charger des vivres, et on continuait jusqu'aux puits ; l'emplacement des concessions était piqueté. Ensuite, un camion apportait de la nourriture chaque mois, pendant la première année. L'opération était menée par des conducteurs de travaux européens ; les paysans se souviennent encore de leurs noms.

Beaucoup d'anciens, qui ont connu cette époque, nous ont parlé d'un « engagement » de trois ans, après lesquels on pouvait repartir, quand « l'obligation était terminée ». Le chef du village de Bodé,

créé en 1937, est un Wolof du Saloum, venu avec les Serer ; il nous dit que « les toubab ne voulaient que des Serer », et qu'il s'est « engagé » à Kaolack en se faisant passer pour Serer.

On comprend que, dans cet état d'esprit, la plupart des Serer transplantés s'efforcèrent de rentrer chez eux au bout de quelques années. Au départ, on espérait que le mouvement allait s'amplifier spontanément, et qu'il n'y aurait plus qu'à le contrôler. Il fallut bien se rendre à l'évidence : les Serer ne s'étaient pas accoutumés et, à la faveur de la guerre, les villages se vidaient. L'échec est constaté dans le rapport annuel du Service de l'Agriculture pour 1939, qui fait le bilan de l'opération.

« Un effort considérable a été fourni dans cette région... 24 puits ont été creusés à une profondeur moyenne de 80 à 100 m... A la suite d'une propagande active, 3 500 personnes s'étaient installées provisoirement. Cette population se composait en presque totalité de Sérères, environ 3 100. Malheureusement, chaque année en saison sèche, une très grande partie des colons regagnent leurs pays d'origine et certains ne reviennent plus.

« Une des principales raisons de cet abandon est celle de l'approvisionnement en eau. Le débit de la plupart des puits s'est révélé insuffisant et quelques-uns donnent de l'eau saumâtre... Les femmes, qui ont à parcourir de grandes distances et à tirer l'eau de 80 à 100 m de profondeur, ne tardent pas à regretter le Sine et agissent auprès des hommes pour qu'ils abandonnent la région. On avait prévu pour remédier à cet inconvénient l'installation de forages profonds à grand débit, malheureusement la guerre a suspendu l'exécution des travaux projetés.

« Il est une autre raison de l'abandon des Terres Neuves par les colons, c'est le profond attachement que les Sérères ont pour leur pays d'origine. Tous les habitants des deux villages de Keur Moussa Diop (1), sans autre exception qu'un gardien de secco, ont quitté le village dès l'arrivée de la saison sèche, bien qu'ils aient de l'eau en abondance et à une profondeur relativement faible.

« L'année prochaine, on s'est proposé de tenter la colonisation des Terres Neuves au moyen de populations bambara, qui s'expatrient volontiers et font souche dans leur nouvelle résidence. Il sera certainement bien plus facile de les retenir sur le pays que les populations sérères. »

L'année suivante, le rapport agricole précise : « Un essai de colonisation Bambara a été tenté en 1940 à Keur Moussa Diop avec plus de succès. La question de la colonisation des Terres Neuves,

(1) Ces deux villages, situés à quelques kilomètres à l'est de Kaffrine, au bord de la route, reçurent l'ultime contingent de Serer transplantés qui, effectivement, furent très rapidement remplacés par des Bambara et d'autres ethnies du Soudan et de Haute-Volta, qui s'y trouvent toujours.

entravée par la guerre, sera reprise en 1941 sur un plan actuellement à l'étude. »

Il semble qu'ensuite, l'échec étant reconnu, l'Administration se soit plutôt occupée de favoriser le glissement des Serer vers les marges moins densément peuplées du Sine. Un rapport du Secrétariat Général d'octobre 1942 évoque la situation dans le canton de Gossas :

« Un fait d'expérience montre que le Sérère ne s'expatrie pas. Les essais de colonisation de Terres Neuves se sont heurtés à l'attachement du Sérère pour son pays d'origine. Quand il va sur ces terres, il s'y comporte comme un navétane, n'amenant pas de bétail avec lui, et repartant dans le Sine après la récolte.

« Toutefois, si la colonisation à longue distance s'oppose à son tempérament, le Sérère n'est pas incapable d'expansion. Il lui faut, quand il défriche une terre nouvelle, pouvoir garder le contact avec son ancien village. Cette progression lente est illustrée dans la partie ouest du Canton de Gossas. Ce mouvement risque d'être bloqué par la migration mouride venant à la fois de Colobane et du Baol.

« Il ne faut pas favoriser ce mouvement mouride sur Gossas, mais le canaliser plutôt vers l'est. Le chef le plus qualifié pour assurer le commandement de Gossas serait celui qui parviendrait à attirer de proche en proche les Sérères Sine dans la partie orientale du canton. »

Mais en définitive, cet échec dans les Terres Neuves n'était que temporaire, car les Serer n'avaient pas rompu le contact. Dans presque tous les villages, sauf certains qui furent abandonnés pour cause de détérioration des puits, les chefs étaient demeurés serer, et après la guerre, les paysans du Sine et du Baol repriront petit à petit le chemin des Terres Neuves. Comme le dit très justement P. Péliissier : « Les mouvements d'émigration contemporains de certains paysans du Sine vers le Saloum sont le prolongement spontané du transfert autoritaire de leurs aînés. » Malgré l'afflux des Wolof, les Serer ont réussi à reconstituer dans cette zone des Terres Neuves une sorte d'annexe du Sine, qui sert de point d'appui à la colonisation actuelle, ainsi que l'avait espéré Louveau.

Le retour des Serer fut cependant très lent. En 1947, la zone des « Terres Neuves » était encore suffisamment vide pour que l'on décide d'y implanter le « Bloc Expérimental de l'Arachide », sur une emprise de 10 000 ha d'un seul tenant. Il fut reconverti en 1955, sous le nom de « Secteur Expérimental de Modernisation Agricole » (SEMA) ; la surface aménagée atteignait 4 500 ha. Selon Bouchet (1),

(1) « Le Secteur Expérimental de modernisation agricole des Terres Neuves de Boulel ». *L'Agronomie Tropicale*, 1955, n° 2, pp. 174-216.

la population des « Terres Neuves de Kaffrine », zone du Bloc comprise, était alors de 4 000 habitants, dont un millier de Serer. D'après le recensement administratif de 1955-1956 il n'y avait que 1 350 Serer dans le canton, pratiquement tous groupés dans la région de Boulel. En définitive, ce n'est guère que depuis 1960 que le mouvement de migration des Serer s'est amplifié de façon notable.

Situation actuelle et caractères généraux de la migration

LOCALISATION

L'espace concerné par la migration Serer reste jusqu'à présent limité à la partie nord de l'arrondissement de Malem-Hodar, c'est-à-dire la zone des Terres Neuves de Boulel et son prolongement vers l'est. En effet, la situation se présente de la façon suivante :

— dans l'arrondissement de Birkelane, outre les vieux villages du sud, qui dépendaient de la royauté serer du Saloum, on relève la présence de Serer dans le nord, où se sont installés des immigrants du Baol, encadrés par des marabouts mourides, et souvent « wolofisés ». Ces implantations sont déjà anciennes, et participent plutôt d'un glissement mouride vers le sud du Baol, incluant des minorités serer ;

— au sud, les Serer ne s'aventurent guère au-delà de la vallée du Saloum. On rencontre quelques isolés dans les villages ethniquement très composites le long de la route Kaffrine-Koungheul (Wolof et Soudanais d'origines diverses). Sur N'Ganda et Koungheul-Sud, on n'en trouve pratiquement pas. Cultivateurs des terres *dior* et de l'*iler*, les Serer répugnent à aller vers les terres plus lourdes du sud, où les autochtones utilisent le *sokh-sokh* (2), et où les immigrants soudanais et voltaïques ont acclimaté leurs propres techniques (notamment la culture du mil sur billons, pratiquée par les Tourka) ;

— vers l'est, les Serer s'arrêtent à la lisière de la réserve sylvo-pastorale du Sine-Saloum ; à part quelques isolés, très disséminés, ils n'ont pas débordé sur l'arrondissement de Koungheul. On constate actuellement une poussée vers le nord, dans l'espace resté libre entre les deux forêts classées (M'Bégué et réserve du Sine-Saloum). L'intense colonisation que l'on observe dans cet espace est d'ailleurs essen-

(2) Outil de sarclage à manche court, que l'on utilise en position accroupie.

tiellement le fait de grosses implantations maraboutiques ; les Serer y ont un rôle très marginal (1) ;

— il faut signaler enfin une présence notable des Serer autour des grands forages sylvo-pastoraux du Sud-Ferlo (Sadio, Gassane, Ribo, Guente Paté). Il semble qu'il s'agisse là de familles venues avec des troupeaux, un peu dans les mêmes conditions que les Peul, se tenant à l'écart des villages, en concessions dispersées.

C'est donc essentiellement vers la zone des villages créés avant-guerre par l'Administration, que les migrants serer continuent de se diriger. Un certain nombre de ces villages ont été abandonnés par manque d'eau, et réoccupés ensuite par des immigrants wolof. Une concentration des Serer s'est faite sur quelques gros villages : Boulel, Diakhao, Diout N'Guel, Bondié... Tous sont pluri-ethniques ; ils se composent d'un assez grand nombre de hameaux ou quartiers, de taille très variable ; au noyau originel serer s'ajoutent des installations peul ou wolof. Près de Boulel, qui est un centre important du fait de la présence des installations du SEMA, on trouve également quelques étrangers, surtout bambara ; ils ne s'éloignent guère de la route.

Les terroirs de ces gros villages sont divisés en sous-unités, plus ou moins bien individualisées. Cependant, la chefferie demeure unique, au niveau du village administratif ; on constate qu'elle est généralement restée serer, même là où les Wolof sont maintenant en grande majorité. A Gouloukoum par exemple, village de 75 carrés, tous les Serer sont partis maintenant, à l'exception du chef, qui seul est resté.

Cette chefferie est demeurée strictement paysanne ; ce n'est plus le cas dans la zone de Gnibi, au nord-ouest, qui est occupée par de grosses créations maraboutiques. Les villages (Darou Salam, Boki Puits, Taaba, Gnibi-Lambaye...) sont entièrement contrôlés par de grands marabouts mourides. Les Serer (des Baol-Baol) y sont présents ; ils se groupent en quartiers séparés, à l'écart des Wolof.

A l'est de Boulel et jusque vers le forage de Dioum Gainte, les Serer s'installent maintenant dans des villages de création récente. Ce secteur était resté très peu occupé, la cause principale étant sans doute l'abondance des affleurements de cuirasse ; la colonisation agricole y est intense depuis quelques années, les derniers lambeaux de forêt sont en train de disparaître rapidement.

(1) C'est dans cette zone que G. Rocheteau a étudié les aspects pionniers du mouridisme actuel. (Cf. sa participation au présent cahier.)

Ce mouvement se prolonge vers le nord, au-delà de Babane, ainsi que nous l'avons signalé plus haut. Là, les Serer ont tendance à se disperser en concessions isolées (*pint-a-kop* : les maisons de la brousse), en bordure de la forêt classée, où ils sont difficiles à repérer. La plupart de ceux qui s'aventurent jusque-là le font à cause de leurs bêtes ; ils ne seraient pas acceptés dans les zones densément peuplées au sud. En saison sèche, ils mènent les troupeaux sur les forages de Khelkom ou Gassane pour les abreuver.

IMPORTANCE NUMÉRIQUE

En l'absence de renseignements d'origine administrative, il est assez malaisé de faire le décompte du nombre de paysans serer actuellement installés dans l'arrondissement de Malem-Hodar.

Nous avons pu dénombrer au total 667 concessions serer, réparties dans 67 villages administratifs. En tenant compte d'oublis vraisemblables, disons environ 700 s'agissant de concessions réelles, et non de carrés au sens administratif (2), on peut estimer à 8 ou 9 le nombre de personnes par concession, ce qui donne environ 6 000 Serer installés dans l'arrondissement, soit entre 12 et 15 % de la population résidente totale. A ce chiffre il convient d'ajouter les navétanes, dont le nombre varie selon les années, vraisemblablement entre 1 000 et 2 000.

En ce qui concerne l'origine de ces immigrants, les 667 chefs de carré se répartissent en 350 originaires du Sine, 277 du Baol, 21 du Diéghem et 19 du Saloum ; appartenance religieuse : 488 se déclarent mourides, contre 132 tidjanes, les chrétiens n'étant que 42 (la plupart à Louanga, village fondé en 1966 par les Pères des Missions du Sine et du Baol), et les « animistes » : 5.

L'évolution de cette population est à peu près impossible à mesurer, faute de repères dans le passé. La date d'installation des résidents actuels pourrait donner une indication, mais comment estimer les retours ? Or les mouvements sont incessants dans les deux sens. On peut seulement constater une nette progression des arrivées au cours des dernières années, surtout en 1967, à la suite de récoltes catastrophiques dans le Sine en 1966.

(2) L'Administration a en effet tendance à baser le recensement sur la notion de chef de famille, responsable de l'impôt pour lui et les siens, plutôt que sur l'unité de résidence. Le nombre de « carrés » recensés doit se rapprocher en fait du nombre d'exploitations agricoles.

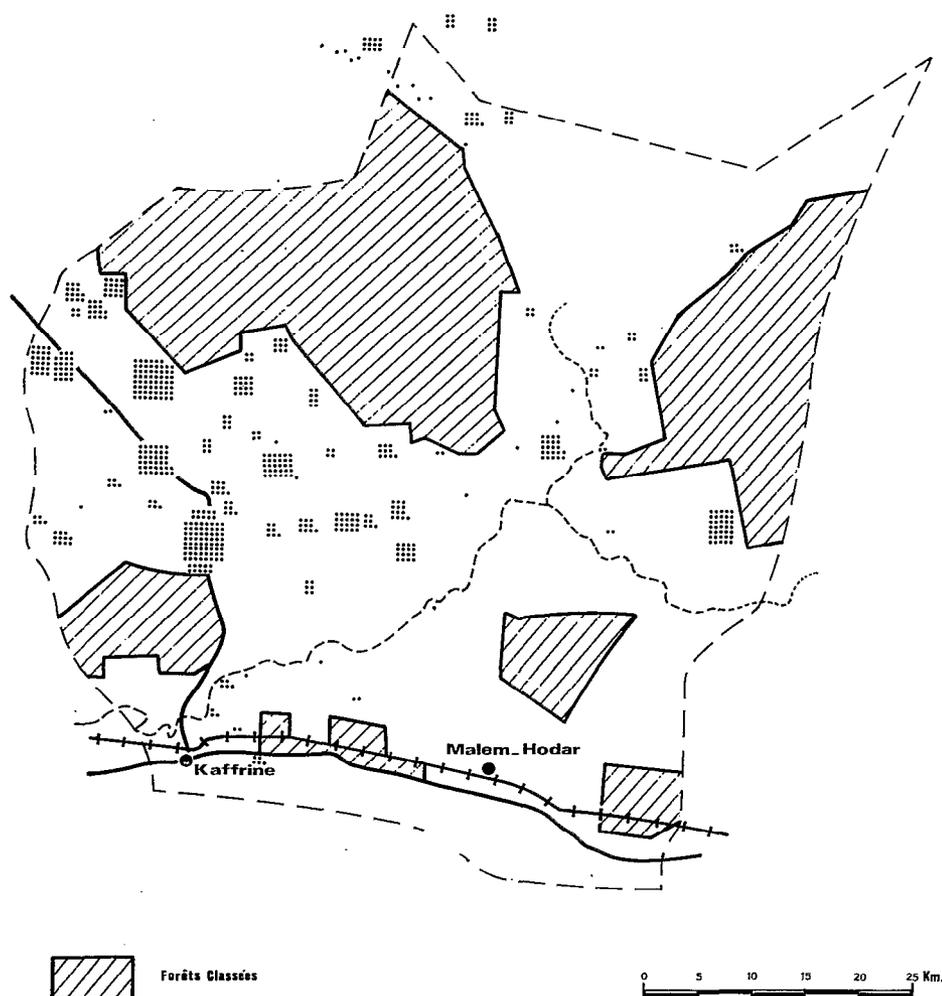


FIG. 3. — Répartition des Serer dans l'arrondissement de Molem-Hodar
(1 point = 1 concession)

MODALITÉS

Il est important de remarquer que les créations de villages ne sont quasiment jamais le fait des Serer : ils viennent se grouper autour des nouveaux puits, demandant des terres au fondateur, marabout ou toute autre personne influente. En effet, la condition première pour fonder un nouveau village est d'obtenir de l'Administration le creusement d'un puits, ce qui suppose un entregent que les paysans serer n'ont pas.

Il convient de souligner le caractère individuel

des mouvements. La structure de la société serer semble ne pas permettre l'émergence de « leaders » susceptibles d'organiser la migration, à la différence de ce qui se passe chez les Wolof. Pour ces derniers en effet, on observe souvent des déplacements en bloc à partir d'un même village d'origine, sous la conduite d'un chef qui peut être un marabout (surtout pour les originaires du Baol) ou simplement une autorité traditionnelle (originaires du Cayor notamment). Rien de tel chez les Serer : les départs se font au niveau du ménage, à la suite d'informations reçues de tel parent ou ami, relatives aux possibilités

d'accueil de tel village. Tout se passe très discrètement, parfois même subrepticement : on constate soudain qu'un ménage a quitté le village à l'aube.

A l'arrivée dans les Terres Neuves, les ménages commencent le plus souvent par s'installer à titre provisoire chez un compatriote qui peut leur prêter des terres déjà défrichées pour semer du mil. Ensuite, on cherche à créer son propre *m'bind* (1) : mais bien souvent, il ne s'agit pas d'une installation vraiment définitive. Les abandons quasi immédiats, au bout d'un an ou deux, sont assez nombreux et d'autre part la turbulence locale est très active : on déménage très facilement d'un village à un autre, pour avoir plus de terres, ou pour se regrouper avec des parents.

Si dans les villages les plus anciens, les familles installées de longue date sont bien enracinées maintenant, il n'existe pas chez les nouveaux arrivants la détermination nette de se fixer à demeure. Les réponses sont très vagues à cet égard ; on saisit l'opportunité de s'installer à tel endroit, et on y restera « si Dieu veut ». Beaucoup avouent qu'ils retourneraient au pays « s'ils avaient de quoi y vivre ». C'est souvent ce qui se passe lorsque le décès du père, d'un frère aîné ou d'un oncle leur permet d'obtenir des champs au pays natal.

Les retours saisonniers sont constants. Même pour les plus anciennement installés, les attaches demeurent très fortes avec le village d'origine ; il arrive fréquemment que les enfants soient partagés entre famille paternelle émigrée et famille maternelle restée au pays, ou vice-versa. Durant la longue inactivité de la saison sèche, tout le monde circule, dans les deux sens. Les jeunes, en particulier les navétanes, cherchent du travail dans les villes et les escales, s'embauchent comme manœuvres dans les *secco* (2), pour charger les camions qui viennent chercher l'arachide. Certains tentent leur chance dans le petit commerce de détail : avec leur revenu de la campagne, ils achètent un petit stock de marchandises. Ceux qui réussissent en ville — ce qui est bien rare — ne reviendront pas.

Les conditions générales de la colonisation agricole dans les Terres Neuves

L'émigration vers les Terres Neuves signifie pour le paysan serer un changement de milieu et une

adaptation à des structures différentes de celles des vieux terroirs. Les contraintes de l'environnement, notamment le caractère spéculatif de la production agricole, s'imposent vigoureusement, et les distinctions ethniques perdent leur signification. Les modalités de la vie agricole sont pratiquement les mêmes pour tous, quelles que soient l'ethnie et la région d'origine.

LE PROBLÈME DE L'EAU

C'est le problème essentiel : il conditionne l'habitat et les défrichements ; il limite sévèrement les possibilités d'élevage. Les « séanes » traditionnels (puits superficiels alimentés par les eaux d'infiltration) sont très vite asséchés après la saison des pluies, et l'installation de villages permanents est subordonnée à l'exploitation d'une nappe dont la profondeur est de 70-80 m. Ce fait explique la difficulté du peuplement avant les techniques modernes de fonçage des puits. Il a pour conséquence actuelle l'importance que prend le rôle de chef de village : être chef de village, c'est un peu être le maître du puits, et par suite, le dispensateur des terres qui l'entourent. Le creusement de nouveaux puits entraîne non seulement l'arrivée d'immigrants, mais aussi une turbulence locale considérable ; de nombreux paysans se déplacent, attirés par la possibilité de mettre en culture des terres nouvelles. Ce fait est particulièrement net autour de certains gros villages Saloum-Saloum qui sont en train de se dépeupler au profit de nombreux puits périphériques creusés récemment.

Une deuxième nappe dite du Maëstrichtien, à 250-350 m, est exploitée par des forages profonds avec installation de pompage. Destinés à l'origine à l'hydraulique pastorale, ces forages sont de plus en plus utilisés par les cultivateurs, en relation d'ailleurs avec la diffusion des charrettes : dans un vaste périmètre autour de chaque forage, les paysans viennent chercher l'eau avec des fûts de 200 litres. Il en résulte même une certaine dispersion de l'habitat, l'attrait des nouvelles terres étant tel que des concessions isolées s'installent loin des puits, et se ravitaillent avec les charrettes.

LE CONTRÔLE FONCIER ET LES DIFFÉRENCIATIONS SOCIALES

Au plan foncier, la caractéristique essentielle est l'absence de droits traditionnels : pas de *lamanes* (1)

(1) *M'bind* (pluriel : *pint*) : unité résidentielle.

(2) Points de groupage des récoltes d'arachide.

(1) Maîtres de la terre traditionnels, descendants des premiers défricheurs.

comme dans les vieux pays, pas de redevances foncières. Les seuls droits qui s'exerçaient autrefois étaient ceux des Peul. Leurs défrichements étaient dispersés et de très faible importance ; ils les abandonnaient fréquemment pour aller s'installer ailleurs. Leur domaine était donc essentiellement parcouru des troupeaux, et a toujours été considéré comme *terra nullius* par l'Administration, française et sénégalaise, donc libre à l'accès des cultivateurs, qui s'y installent en vertu du seul droit reconnu : celui du défricheur.

La terre est donc à celui qui la défriche. Lors de la création d'un nouveau village, l'attribution des terres est soumise à l'agrément de l'Administration. Les limites sont fixées par accord avec les villages voisins déjà installés, sous l'arbitrage du chef d'arrondissement. Le chef de village est reconnu comme le gestionnaire des terres ainsi définies : c'est à lui que s'adressent les nouveaux arrivants — les *sintiane* — pour obtenir le droit de défricher ; c'est lui qui redistribue éventuellement les terres abandonnées du fait des départs ; enfin il tranche tous les conflits qui peuvent se présenter. Il est le « moderne maître de la terre » : en wolof, *borom dek* (chef de village) = *borom souf* (maître de la terre).

Cette conception du rôle du chef de village dans le domaine foncier est lourde de conséquences ; elle est responsable d'une grande inégalité dans l'accès à la terre. Un fondateur de village est pratiquement libre de se tailler un domaine aussi vaste qu'il le désire, et d'attribuer des lots importants aux premiers arrivants. Ces superficies sont défrichées le plus rapidement possible, pour que les droits soient bien affirmés. Souvent, on voit les défrichements se faire d'abord sur le pourtour des terres, les parties non encore défrichées qui restent au centre se trouvant mises à l'abri des convoitises. Au fur et à mesure des arrivées, la taille des portions de brousse attribuées à chacun diminue, mais des compensations se font par le jeu des prêts de terre ; les derniers arrivés sont réduits à ne cultiver que des terres empruntées. Il existe deux types de prêts : à caractère définitif, pour la durée du séjour de l'emprunteur (si ce dernier quitte le village, la terre revient au défricheur) et selon ses besoins (on peut lui reprendre une parcelle s'il ne l'utilise pas) ; et prêts valables une année seulement, éventuellement renouvelable. Tout cela reste d'ailleurs assez informel.

Dans le cas des villages anciens — vieux villages Saloum-Saloum, créations volontaires de l'administration lors du déplacement des Serer — la répartition est encore assez égalitaire ; mais les créations

récentes sont généralement le fait d'individus entrepreneurs, qui investissent véritablement dans la culture de l'arachide, et s'approprient de vastes surfaces, à la mesure des moyens de production qu'ils peuvent mettre en œuvre. On les appelle généralement les « gros producteurs » ; ils sont souvent reconnus comme tels par l'Administration et par le système coopératif, bénéficiant notamment d'attributions spéciales de semences.

Qui sont ces « gros producteurs » ? En premier lieu, et d'une façon générale, des personnes qui jouissent d'une autorité reconnue, traditionnelle ou moderne. L'autorité est nécessaire pour être pris en considération par l'administration et pour rassembler des forces de travail importantes. Il est bien plus difficile de dominer les hommes que de dominer la terre, ou plus exactement, la seconde proposition découle de la première, et c'est en ce sens qu'il vaut mieux ne pas parler de « grands propriétaires », mais bien de « gros producteurs ». En second lieu, il faut être capable de mener à bien la campagne agricole sans avoir recours à des prêteurs, c'est-à-dire avoir des réserves, en nourriture et en argent. Dans cette économie spéculative, où l'on travaille pour l'argent et où il est très vite dépensé, tout réside dans les disponibilités, qui permettent de nourrir les navétanes, de payer une main-d'œuvre occasionnelle pour des travaux urgents. On comprend le parti que peuvent tirer de cette situation les marabouts, les gros commerçants et transporteurs, certains agents de l'administration, des anciens combattants pensionnés. De plus, ce sont eux qui bénéficient le mieux des actions de vulgarisation : les agents de la SATEC (1) reconnaissent que les meilleurs résultats sont obtenus chez ces gros producteurs, qui peuvent s'équiper en matériel agricole sans compromettre leur budget, et utiliser correctement ce matériel.

A leur activité de producteurs d'arachide, ils ajoutent le plus souvent celle de prêteurs. Autrefois, ce rôle était tenu par les traitants libanais, qui accordaient du crédit sur les récoltes. Depuis l'instauration du monopole des coopératives, cette domination économique passe dans le secteur plus ou moins clandestin des prêteurs « privés » (en théorie, les prêts usuraires sont interdits). Le petit paysan a toujours besoin de crédit, et il s'endette où il peut, dans des conditions plus difficiles que par le passé : les prêts se font à 100 % d'intérêt sur quelques

(1) SATEC : Société d'Aide Technique et de Coopération.

mois, les prêteurs prenant un risque considérable puisqu'ils n'ont aucun recours en cas de non-remboursement.

Dans les conditions actuelles du contrôle foncier, on voit mal quelle pourrait être l'application de la Loi sur le Domaine National, promulguée en 1964. Elle tend essentiellement à détruire les droits des *lamanes*, et à faire disparaître les redevances foncières assorties à ces droits. Or, nous l'avons vu, il n'y a rien de tel dans les Terres Neuves. L'article 15 de la Loi stipule : « Les personnes occupant et exploitant personnellement des terres... continueront à les occuper et à les exploiter. Toutefois, la désaffectation de ces terres peut être prononcée... soit pour insuffisance de mise en valeur, soit si l'intéressé cesse d'exploiter personnellement, soit pour des motifs d'intérêt général. » Il faudrait savoir quelle est la limite de l'exploitation « personnelle ».

Il est prévu d'autre part (article 11), que « les zones pionnières sont mises en valeur dans les conditions fixées par les plans de développement et les programmes d'aménagement ». Cette disposition est importante pour permettre des opérations de colonisation planifiées, mais dans le cas de la colonisation spontanée que l'on observe actuellement, elle n'intervient pas.

Jusqu'à présent, on ne constate qu'une seule incidence réelle de cette loi, et elle nous semble avoir un effet contraire à son esprit : certains détenteurs fonciers hésitent maintenant à prêter de la terre, de peur que l'emprunteur ne se l'approprie au titre de la Loi. L'accès à la terre des plus défavorisés, qui se faisait dans des conditions de prêt très souples et relativement libérales, risque d'être gêné de ce fait. Dans certains endroits où les terres deviennent rares (autour de Gnibi par exemple), les prêts sont limités à une année, et tendent même à être remplacés par des locations.

ELÉMENTS DU SYSTÈME AGRAIRE

L'activité agricole est essentiellement tournée vers la production de l'arachide ; grosso modo, la proportion arachide/mil est inversée par rapport à celle du Sine : 1,5 ha d'arachide pour 1 ha de mil dans les Terres Neuves, contre 1,5 ha de mil pour 1 ha d'arachide.

Arachide et mil sont cultivés en alternance sur la quasi totalité de l'étendue des terroirs. L'auréole de culture continue du petit mil précoce (*Wolof souna*, Serer *pod*) autour des habitations sur terrain fumé, est ici extrêmement réduite (1 ou 2 % de la superficie du terroir contre 10 à 20 % dans le Sine).

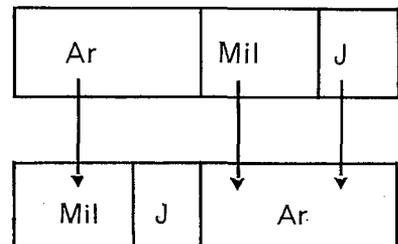
Elle n'est souvent fumée que par les animaux du carré, cheval ou âne, moutons. Le *souna* n'est pas recherché ; moins productif que le *sanio* (petit mil tardif), il est également plus sensible à l'attaque des oiseaux. D'ailleurs, il est souvent remplacé par du *bassi* (sorgho). Le seul intérêt du *souna* est de fournir une récolte précoce, au moment où les réserves commencent à manquer.

Les cultures secondaires sont pratiquement inexistantes (alors qu'elles revêtent une certaine importance dans les vieux terroirs, notamment à proximité des marchés urbains ou semi-urbains) : un peu de manioc, à l'intérieur de la concession ou juste derrière, et de *niébé* (haricot) associé au *souna*.

Après le défrichement, c'est toujours l'arachide qui est semée en premier, même aux abords immédiats des habitations. La première année de leur installation, les paysans empruntent des champs dans le voisinage pour faire leur mil. Le mil suit l'arachide, puis intervient une année de jachère ; l'arachide occupe chaque fois les nouveaux défrichements. On obtient ainsi le schéma suivant :

	Champs		
	1	2	3
1 ^{re} année	Ar	—	—
2 ^e année	Mil	Ar	—
3 ^e année	Jach	Mil	Ar

Il y a évidemment des variantes selon la quantité de terre disponible ; il arrive que des parcelles restent plusieurs années en jachère si l'on a la possibilité d'en défricher de nouvelles. Progressivement, au fur et à mesure que la population augmente, l'année de jachère a tendance à disparaître ; arachide et mil alternent de façon continue. Les parcelles qui restent en jachère résultent alors de la différence des superficies cultivées en arachide et en mil : comme on cultive toujours plus d'arachide que de mil, une partie des champs consacrés à l'arachide pour l'année *x* restera en jachère pour l'année *x + 1*, selon le schéma ci-dessous :



Lorsque la pression sur les terres devient très forte, il arrive que l'on fasse arachide sur arachide ; mais nous n'avons rencontré ce cas que très rarement.

Le paysage agraire est très peu différencié : champs d'arachide et de mil voisinent de façon très monotone ; on n'observe pas de spécialisation de certaines parties des terroirs, comme c'est le cas dans le Sine. Les limites pérennes sont rares et peu marquées dans le paysage ; elles existent cependant, sous forme de lignes d'arbustes, qui délimitent des blocs de terres assez vastes. A l'intérieur de ces blocs, les limites de parcelles ne sont marquées que par des lignes d'herbes souvent difficiles à discerner. Ce parcellaire est très fluctuant : chaque année en effet, le chef d'exploitation procède à une nouvelle repartition des terres disponibles, en fonction des besoins de chacun des membres de l'exploitation.

La taille des parcelles est extrêmement variable, de quelques ares à plusieurs dizaines d'hectares. En principe, le chef d'exploitation se réserve d'abord un grand champ de mil et un grand champ d'arachide, et affecte à chacun une parcelle d'arachide (et éventuellement de mil) à la mesure de ses forces de travail. Mais il n'est pas toujours aisé de trouver d'un seul tenant la surface nécessaire à chacun ; il en résulte un morcellement assez compliqué. De plus, la superficie semée en arachide par chaque personne étant essentiellement fonction de la quantité de semence qu'elle a pu trouver (et l'on cherche à en obtenir le plus possible, à n'importe quel prix), on voit semer quantité de petits champs supplémentaires, sur des parcelles parfois minuscules empruntées ici ou là, dans le seul but de « finir la semence ».

D'une façon générale, les paysans sèment trop, en mil et surtout en arachide. Toutes les superficiesensemencées ne peuvent être entretenues correctement. Ceci se marque dans le paysage par l'importance des surfaces abandonnées en cours de culture et envahies par les hautes herbes. L'aspect est bien différent de celui de la campagne serer qui, en comparaison, paraît soigneusement jardinée. On touche ici le problème souvent signalé en Afrique du passage de méthodes intensives à des méthodes extensives lorsque les surfaces disponibles le permettent. Les paysans font un raisonnement économique tout à fait pertinent : à quantité de travail égale, la productivité est meilleure sur des surfaces aussi vastes que possible, avec des façons culturales sommaires, que sur une surface réduite avec des soins minutieux. Ce raisonnement est surtout vrai pour le mil : on obtient une récolte (les rendements

sont très faibles évidemment) même avec un travail insignifiant ; pour l'arachide, un minimum est nécessaire, surtout en début de campagne, sinon la récolte est absolument nulle. Ceci explique que dans les terres neuves, c'est en général l'arachide qui est sarclée en priorité, d'autant plus que la semence a coûté cher au paysan.

L'EXPLOITATION AGRICOLE

L'organisation de l'exploitation agricole est identique chez les Wolof et chez les Serer. L'unité de résidence, matérialisée par une clôture qui enferme les diverses constructions, est appelée comme partout au Sénégal concession ou carré (Wolof *Keur*, Serer *m'bind*). Y vivent un ou plusieurs ménages — ou familles élémentaires — généralement apparentés mais pas obligatoirement. Parmi ces ménages, certains sont prédominants, d'autres sont en situation de dépendance ; c'est au niveau des premiers que se situe l'exploitation agricole, qui correspond à la « cuisine » ou « foyer » (Wolof *n'dieul*, Serer *n'gak*). Une cuisine comporte donc un ou plusieurs ménages, et il peut exister plusieurs cuisines dans une même concession, totalement indépendantes les unes des autres sur le plan économique.

La cuisine constitue la cellule de base :

— au plan foncier : le chef de cuisine répartit les terres chaque année entre les membres de l'exploitation, qu'il en soit possesseur ou qu'il les ait empruntées ;

— au plan consommation : c'est le groupe de personnes qui mangent ensemble ; le chef de cuisine est donc responsable de la nourriture de tous ses dépendants, ce qui se concrétise par la possession de greniers à mil ;

— au plan production : c'est le groupe de personnes qui travaillent ensemble, du moins sur les champs du chef de cuisine, chaque actif disposant d'une ou plusieurs parcelles personnelles. D'autre part, c'est généralement le chef de cuisine qui préside à la répartition des semences et de l'engrais, et à la commercialisation de l'arachide, qu'il soit coopérateur lui-même ou qu'il utilise le compte coopérateur d'un parent ou d'un voisin.

L'exploitation agricole est donc facile à repérer, d'autant plus que le chef de cuisine (Wolof *borom n'dieul*, Serer *yal n'gak*), est également appelé *dia-*

tigui (1), terme qui nous semble correspondre très exactement à la notion de chef d'exploitation. Le *diatigui* en effet possède le matériel agricole (donc les autres membres de l'exploitation dépendent de lui pour pouvoir cultiver) et reçoit sur ses champs une part du travail des *sourga*, en contre-partie de leur subsistance. Le *sourga* (2), c'est l'inverse du *diatigui* : il doit du travail sur les champs de ce

dernier. Le *sourga* peut être aussi bien un célibataire qu'un chef de ménage, un membre de la famille aussi bien qu'un étranger : son statut reste le même. En général, les chefs de ménage qui ont le statut de *sourga* sont des jeunes qui, malgré leur mariage, restent dans la dépendance du chef de famille, père, oncle ou frère aîné. Mais certains restent *sourga* toute leur vie.

(1) Le mot est bambara, et a été apporté par les navétanes du Soudan. Cf. Gallais : « Le delta intérieur du Niger », p. 475 : *diatigui* ou *doutigui* = le maître de maison. Chez les Dioula, le mot prend le sens de « logeur », personnage de base de l'organisation commerciale des Dioula. Les navétanes soudanais d'autrefois trouvaient bien un « logeur » en la personne du *diatigui*, doublé d'un « patron ». Ce sens de « patron » semble correspondre à l'utilisation actuelle du terme au Sénégal ; d'aucuns traduisent par « tuteur ».

(2) Le dictionnaire de Kobes et Abiven donne la définition suivante : « Sujet, celui qui est dans la dépendance, soumis à une autorité, subordonné ». Autrefois, du temps des royautés traditionnelles, ce terme avait le sens étroit du sujet qui se donne à un maître par un engagement personnel qui fait penser à une relation de type féodal. Aujourd'hui, le mot *sourga* est souvent employé dans le sens de « célibataire », ce qui est abusif, le statut d'un chef de ménage dépendant n'étant pas différent de celui d'un célibataire.

Les navétanes

Le navétane est un travailleur saisonnier (du Wolof *navete*, hivernage). Il s'installe pour la durée des cultures dans le carré du *diatigui* qu'il a choisi ; il travaille pour ce dernier en contrepartie de son entretien, et reçoit en outre une parcelle qu'il cultive personnellement, dont le produit constitue le pécule avec lequel il repartira chez lui.

Il convient de souligner d'emblée que le mouvement saisonnier des navétanes n'est plus aujourd'hui ce qu'il était dans le passé, c'est-à-dire l'immigration d'étrangers, soudanais et guinéens, qui venaient au Sénégal faire la campagne de l'arachide. Ce mouvement est à peu près tari maintenant, et les nombreuses descriptions qui en ont été faites

EXEMPLE D'ORGANISATION D'UN CARRÉ COMPRENANT DEUX EXPLOITATIONS

		Parenté	Statut	Travail
Cuisine A	Ménage 1	1. Chef de carré	Diatigui	
		2. Epouse de 1	Femme	
		3. Frère de 1 (célibataire)	Sourga	
		4. Navétane (non parent)	Sourga	
Cuisine A	Ménage 2	5. Chef de ménage neveu de 1	Sourga	
		6. Epouse de 5	Femme	
Cuisine B	Ménage 3	7. Chef de ménage fils de 1	Diatigui	
		8. Epouse de 7	Femme	
		9. Navétane (non parent)	Sourga	

→ Prestation de travail

↔ Entraide

Ne sont pas figurées les entraides possibles entre femmes et entre *sourga*.

ont surtout un intérêt historique (1). Seuls les Peul Fouta se rencontrent encore, et selon des modalités différentes : avec les difficultés de franchissement de la frontière, ils viennent au Sénégal non plus saisonnièrement mais pour des séjours de plusieurs années. Désormais, les navétanes sont essentiellement des Sénégalais, originaires des vieilles régions de l'ouest ; le mouvement d'installation dans les Terres Neuves se double ainsi d'une migration saisonnière. (Le rapport Marnay (2) parle de « navétanisation des travailleurs autochtones », formule qui nous paraît heureuse.)

Certains auteurs distinguent le statut du navétane de celui du sourga, considérant que le sourga est un membre de la famille alors que le navétane est un étranger. Cette distinction ne nous paraît pas justifiée : un parent, un propre fils du chef de carré même, peut fort bien venir en tant que navétane ; sur le plan de l'organisation du travail et de l'économie de l'exploitation, le fait d'être parent ou non avec le diatigui n'entraîne aucune conséquence particulière. A notre sens, il n'y a de différence entre sourga et navétane que sur le plan de la résidence : le navétane fait partie des sourga de la maison pendant la durée de son séjour. Il est d'ailleurs fort possible qu'il y ait eu une évolution à ce point de vue ; du temps où les navétanes étaient tous des étrangers d'origine lointaine, d'ethnie et de langue différentes, la distinction devait être plus nette ; aujourd'hui, les choses se passent plus ou moins « en famille ».

Bien souvent, la distinction est difficile à faire entre *sourga* résident et navétane. Ceci relève de la grande mobilité des gens, particulièrement des jeunes : beaucoup sont dans une situation très floue pour ce qui est de leur résidence. Prenons le cas d'un garçon qui quitte son carré d'origine pour aller habiter dans les Terres Neuves chez un oncle ou un frère aîné ; il y passe quelques années, comme *sourga*. Pour une raison ou une autre, il quitte la famille et devient navétane dans un carré étranger ; d'un hivernage à l'autre, il change de village, voire

de région. Entre temps, il est retourné plusieurs fois au pays d'origine, pour des durées variables ; s'il en a eu l'opportunité, il a travaillé en ville, comme manoeuvre, ou commerçant ambulant. Tantôt il devient « parasite » d'un parent à tel ou tel endroit, tantôt au contraire, s'il a fait une bonne campagne, il aide la famille dans le besoin. De tels individus, et ils sont nombreux, sont difficiles à classer dans des catégories ; il est pratiquement impossible de leur attribuer un lieu de résidence.

Si la majeure partie des navétanes sont des jeunes gens, qui sont motivés surtout par la recherche de l'argent pour la dot, un navétane n'est pas obligatoirement un célibataire. Des hommes mariés, même âgés, quittent leur famille pour la durée de l'hivernage, par manque de terre ou lassitude des mauvaises récoltes.

D'autre part, il arrive que l'on redevienne navétane à la suite d'un divorce. On rencontre également des navétanes accompagnés de leur femme ; celle-ci participe aux travaux de la maison avec les autres femmes, et reçoit aussi un petit champ personnel. Dans ce cas, il s'agit le plus souvent de candidats à l'émigration définitive, qui tentent une expérience avant de s'installer.

Par ailleurs, il existe une autre catégorie de saisonniers, celle des *m'bindane* (3) : il s'agit de « pensionnaires », qui s'installent dans un carré en payant leur nourriture (en général, 10 à 12 000 francs pour la saison, payés à la traite). Ils ne doivent aucun travail au diatigui, et cultivent uniquement leur propre champ, emprunté soit dans le carré où ils résident, soit à tout autre possesseur de terres. Ils constituent pratiquement des sous-exploitations indépendantes. Les *m'bindane* sont rares ; ce sont le plus souvent des hommes âgés et isolés, veufs ou divorcés, ne pouvant donc fonder une concession, et ne voulant pas non plus travailler pour un diatigui.

Les navétanes constituent une part essentielle de la main-d'œuvre dans les Terres Neuves ; le système actuel de mise en valeur des terres ne peut se passer d'eux. Ils sont donc très recherchés ; pratiquement, tous les chefs d'exploitation cherchent à en avoir un ou plusieurs. A titre d'exemple, nous avons recensé à Tabakali, pendant l'hivernage 1967-1968, 57 hommes résidents et 100 saisonniers. Pour la campagne

(1) Selon Fouquet : « La traite des arachides dans le pays de Kaolack » (IFAN, *Etudes sénégalaise*, n° 8, 1958), l'immigration de navétanes a atteint le chiffre maximum de 70 000 en 1938 ; en 1950, ils étaient encore 34 000. Pour cette dernière année, 45 % des navétanes installés dans le Sine-Saloum étaient des Bambara, 25 % des Marka, 22 % des Peul Fouta, 5 % des Malinké et 2 % des Toucouleur.

(2) P. Marnay : « Effets socio-économiques de l'opération productivité dans les régions de Thiès, Diourbel et Kaolack ». Rapport d'enquête. SEDES, Paris, 1970, *multigr.*

(3) L'emploi de ce mot est curieux. A Dakar, une *m'bindane* est une bonne, une domestique, situation bien différente de celle d'un « pensionnaire ». Le sens général apparaît être : personne étrangère hébergée dans le carré, à divers titres.

suivante, 1968-1969, il y avait 61 résidents et 57 saisonniers seulement ; tout le monde se lamentait que les navétanes ne venaient pas. Effectivement, déçus par la campagne 1967-1968 (mauvaise récolte d'arachide, baisse du prix de campagne et retards dans le financement des coopératives), ils étaient beaucoup moins nombreux : au recensement de 1967, il y avait 33 453 hommes imposables dans l'arrondissement de Malem-Hodar, et 28 016 seulement au recensement de 1968.

Dans ces conditions, les navétanes ont le choix de leur *diatigui* ; ils se renseignent soigneusement avant de s'engager : qualité du logement, assurance d'être correctement nourri, affectation d'une bonne parcelle, possibilité d'obtenir de la semence. Il va de soi que les exploitations des « gros producteurs » aisés et bien organisés sont recherchées : ces derniers peuvent ainsi choisir les meilleurs éléments, ce qui renforce leur efficacité.

Il est fréquent qu'un navétane quitte son *diatigui* en cours de campagne, pour cause de mauvaise entente. S'il trouve à s'installer dans un autre carré (ce qui est généralement facile), rien ne le retient, il est entièrement libre de s'en aller. Chose importante, il garde le champ que lui a attribué son premier *diatigui* : à partir du moment où ce champ est semé, il ne peut plus lui être repris.

Les navétanes consacrent le moins de temps possible à la campagne agricole. Leur arrivée est souvent tardive, en mai et même juin ; la main-d'œuvre manque alors pour le débroussaillage, et l'on voit semer nombre de champs trop hâtivement préparés. Nombreux sont ceux qui partent à la fin de la période des binages, pour revenir lors du déterrage de l'arachide. Il s'absentent ainsi pendant trois semaines, un mois, en octobre. Fréquemment, ils s'endettent pour payer ce voyage. Ensuite, dès la récolte terminée, ils s'en vont le plus rapidement possible, souvent sans attendre que l'arachide soit payée par les coopératives, soit qu'ils se fassent porter leur argent par un camarade, soit qu'ils vendent leur récolte à perte, à 10 ou 12 francs le kilo (les acheteurs étant naturellement les « gros producteurs » dont nous avons parlé).

La présence de cette masse de main-d'œuvre flottante constitue un facteur de désorganisation du système agraire. Les *diatigui* ne savent jamais sur quel nombre de navétanes ils pourront compter, d'où la difficulté de prévoir les semences, les commandes de matériel et d'engrais, d'organiser convenablement la rotation des cultures sur les par-

celles. Les attributions de semences de l'ONCAD (1) se font sur la base du recensement de l'année précédente, ce qui entraîne des déclarations de navétanes fictifs, les employeurs désirant toujours augmenter leur main-d'œuvre et obtenir le maximum de semences. L'entretien des cultures souffre également de cette situation ; le *diatigui* sème le plus qu'il peut, et ensuite, si la main-d'œuvre est insuffisante, les champs seront mal entretenus, voire en partie abandonnés.

Le régime du travail des sourga

Nous l'avons dit, le régime de travail est pratiquement le même pour tous les *sourga*, qu'ils soient résidents ou navétanes. Etabli de longue date, ce régime stipule que le *sourga* doit au *diatigui* quatre matinées de travail : les mardi, mercredi, samedi et dimanche. L'après-midi, il est libre de travailler sur son propre champ, et toute la journée pour les trois jours restants. Le lundi est en principe jour de repos (2) ; les *sourga* travaillent s'ils le veulent, ce qu'ils font en général, toujours soucieux de mener la culture de leur champ personnel le plus rapidement possible.

Depuis la diffusion du matériel de culture attelé, ces dispositions ont évolué quelque peu : les *sourga* donnent en plus la matinée du jeudi au *diatigui*, en compensation de l'utilisation sur leur propre champ du matériel et des animaux de traction appartenant au *diatigui*. Le *sourga* a en effet le droit d'utiliser l'équipement du carré à son profit, en dehors des heures dues au *diatigui*. Mais si le travail est manuel, le *sourga* a les trois journées libres.

Dans le cas de fils ou de neveux mariés vivant dans le carré et ayant le statut de *sourga*, il arrive que le chef de carré leur demande de travailler pour lui tous les matins, en compensation de la nourriture offerte à leur femme et à leurs enfants. Il existe une autre solution à ce problème : le chef de ménage dépendant fait un champ de mil, et donne sa récolte au chef de carré. Mais en fait, on ne peut pas dire qu'il y ait des règles générales ; les arrangements sont variables selon les familles.

Pendant la période des semis d'arachide, le régime du travail est particulier : les *sourga* sèment tous

(1) ONCAD : (cf. note 1, p. 87).

(2) Aussi bien dans la société serer traditionnelle que pour les islamisés.

les matins sur les champs du *diatigui* et l'après-midi sur les leurs. Cette disposition est récente et correspond à un travail effectué au semoir attelé ; autrefois, en semis manuel, le *sourga* avait droit à trois journées complètes pour semer son champ, suivies d'une semaine entière pour l'employeur.

Le travail dû au *diatigui* s'arrête avec le déterrage des arachides et la mise en meules pour le séchage ; pour le battage et le vannage, les *sourga* ne lui doivent rien, bien qu'ils continuent à habiter dans le carré. Ils ne participent au battage que lors des *santané* (travail collectif sur invitation), et éventuellement sous une forme rémunérée, dans les mêmes conditions que les *firdou* (cf. ci-dessous). Le vannage est surtout l'affaire des femmes.

Les *sourga* s'intéressent essentiellement à l'arachide ; cependant, certains font également un peu de mil. Ce sont surtout les Serer d'ailleurs ; il semble que subsiste un plus grand attachement à la culture vivrière de la part des Serer que des Wolof. Mais ce sont de petites parcelles, souvent mal cultivées ; les rendements obtenus sont très faibles. Ce mil est vendu, en général au *diatigui*, ou stocké pour la campagne suivante lorsque le navétane a l'intention de venir s'installer sur les Terres Neuves.

Santané et Firdou

Le recours à une main-d'œuvre extérieure au carré se fait essentiellement sous deux formes : organisation de *santané* et emploi des *firdou*, saisonniers spécialisés dans les opérations de récolte de l'arachide.

Le *santané* (*sim* en Serer) est une forme de travail collectif correspondant à la notion couramment reçue de « culture-invitation », souvent observée dans les sociétés rurales de l'Afrique des savanes (1). Cette invitation comporte la fourniture d'un repas aux participants, et implique une certaine réciprocité : la personne qui convoque un *santané* répondra ensuite aux invitations de ceux qui sont venus. « Une fois mis en route, l'échange de *santané* a tendance à s'entretenir lui-même » (Couty).

Les *santané* prennent une importance particulière dans les Terres Neuves, du fait que l'institution est exploitée par les « gros producteurs », et quelque peu détournée de son principe à leur profit. Certes,

le *santané* n'a jamais un caractère obligatoire, mais disons qu'il est de bon ton de s'y rendre lorsque le demandeur est un notable, un marabout, un homme puissant. De plus, le repas offert est en général de qualité — une personne considérée se doit de bien faire les choses — et l'opération prend une allure de festin, de fête villageoise. L'invitation est lancée pour tout le village, voire plusieurs villages ; dans un contexte général de manque de bras par rapport à l'importance des surfaces ensemencées, un tel afflux de travailleurs est extrêmement rentable, même si la dépense est assez élevée. D'ailleurs, les frais d'un *santané* sont proportionnellement moins lourds pour un gros producteur, qui dispose d'argent comptant, que pour un paysan, qui doit le plus souvent s'endetter (achat de riz notamment).

La différence est telle entre ces *santané* de gros producteurs et les *santané* ordinaires, que pratiquement il n'est plus question de réciprocité ; les premiers se situent à un autre niveau. Il est d'ailleurs difficile de faire la distinction entre ces *santané* et les prestations de travail sur les champs des grands marabouts (2) ; en effet, et contrairement à ce qui se passe dans les vieux pays, où ce type de travail est totalement gratuit (sur ce point, voir Couty), dans les Terres Neuves, il est offert un repas. En somme, il s'agit dans les deux cas d'obtenir une contribution en travail avec contrepartie sous la forme du repas ; le caractère d'obligation religieuse dans le second cas est certes important sur le plan des principes, mais n'entraîne guère de différence dans la pratique.

Précisons un peu l'importance de ces travaux collectifs : en août 1967, nous avons assisté à un *santané* convoqué par le chef de village de Tabakali pour le *bayat* (2^e sarclage) de son champ d'arachide (33 ha). Il y avait 127 hommes et 18 femmes, ces dernières s'occupant de la cuisine.

Le travail commença vers huit heures (mais il y avait beaucoup de retardataires...) ; à midi, on mange du *lakh* (bouillie de mil, lait et sucre ; c'est un plat de fête) ; le soir, on arrête vers dix-sept heures pour

(1) Voir sur ce sujet J. Copans, Ph. Couty, J. Roch, G. Rocheteau : « Maintenance sociale et changement économique au Sénégal ». Travaux et Documents de l'ORSTOM, n° 15, 1972.

(2) Il s'agit des champs-du-mercredi (*tol-alarba*), cultivés au profit des grands dignitaires de la confrérie (tidjane aussi bien que mouride). En principe, tout musulman doit fournir une journée de travail pour chaque opération culturale (semis, deux binages, récolte). En dépit du nom, ces journées de travail collectif ont lieu le plus souvent le dimanche. La responsabilité de ces champs est confiée à un représentant du marabout.

le second repas : il y avait deux moutons et 100 kg de riz. On offre ensuite cola, cigarettes, bonbons. Le champ n'ayant pu être terminé, un autre *santané* de 52 hommes eut lieu quelques jours plus tard.

Il s'agissait là de travail manuel, à l'iler. Mais il existe aussi des « *santané-machine* », beaucoup plus efficaces : les gens sont priés de venir avec leur matériel de culture attelée. En septembre 1968, le même chef de village de Tabakali organise un tel *santané* pour le bayat de son mil (21 ha), qui est en retard. Il y avait 130 hommes et 40 houes, tirées par 32 chevaux et 8 ânes.

Les *santané* réunissent surtout une main-d'œuvre masculine, mais pour le vannage, il y a des *santané* de femmes.

Les *sourga* se rendent aux *santané* de leur propre chef les jours où ils sont libres (jeudi et vendredi) ; souvent, ils participent ainsi à de nombreux *santané* dans le seul but de bien manger. Les autres jours, ils peuvent être envoyés à un *santané* sur ordre de leur diatigui, qui utilise comme il l'entend les heures de travail qui lui sont dues.

Les *firdou* n'interviennent qu'au moment de la récolte de l'arachide. Originaires en quasi-totalité de Haute-Casamance et de Haute-Gambie, ils viennent s'embaucher dans la zone arachidière à partir d'octobre. Ils mènent une vie très fruste, allant de village en village leur valise sur la tête, campant sous les arbres, mendiant leur nourriture. Le travail se fait à la tâche, le plus souvent en équipes menées par un chef qui traite avec les exploitants. Ils se chargent du déterrage, du battage et du vannage de l'arachide, pour une somme forfaitaire. Les prix nous ont paru être de l'ordre de 1 500 francs l'hectare pour le déterrage, et 1 000 à 1 500 francs la tonne de gousses pour le battage. Avec la diffusion du déterrage attelé (lames souleveuses montées sur houe Sine ou sur bâti Arara) (1), on fait de moins en moins appel aux *firdou* pour ce travail ; le plus souvent, ils ne sont engagés que pour le battage, opération pour laquelle la main-d'œuvre manque le plus (rappelons que les *sourga* ne sont pas astreints au battage sur les champs des diatigui). Encore est-il préférable d'organiser un *santané* de battage, solution moins onéreuse (2).

(1) Matériels de culture attelée, diffusés par le canal des coopératives.

(2) Cf. Couty (*op. cit.*) : « L'emploi de *firdou* semble être environ deux fois plus coûteux que le recours à un *santané*, et tout se passe comme si cette différence représentait le prix du retard avec lequel les *firdou* acceptent d'être payés. »

ÉVOLUTION ACTUELLE VERS DES FORMES DE SALARIAT AGRICOLE

On observe actuellement dans les Terres Neuves un recours de plus en plus fréquent à des formes de travail rémunéré, qui ont l'intérêt de fournir un appoint de main-d'œuvre dans les périodes de façons culturales urgentes. Naturellement, le système fonctionne surtout au profit des « gros producteurs », qui disposent d'argent ; le petit paysan, toujours démuné en hivernage, étant prêt à louer ses bras pour s'en procurer un peu. C'est encore un élément qui tend à renforcer la position des « gros producteurs », qui s'assurent une bonne récolte en utilisant au mieux les diverses formes de main-d'œuvre, alors que le petit paysan peut être amené à négliger ses propres champs pour gagner un peu d'argent en se louant ailleurs.

On peut distinguer :

— le *sad*, emploi à la journée ou à la demi-journée : la matinée de travail est payée 100 francs, l'après-midi 50,75 ou 100 selon la durée ;

— le *sass*, forfait à la surface : on s'entend avec l'employeur pour travailler une certaine surface, moyennant 500 francs, 1 000 francs, etc. Il arrive que l'on se mette à plusieurs ; le contrat d'une équipe peut aller jusqu'à 10 000 francs. Le *sass* se pratique beaucoup pour le débroussaie, en début de campagne.

Ces locations de services concernent également la culture attelée : le travailleur vient avec son cheval et son semoir, ou sa houe ; la matinée est payée 500 francs. Pour les semis, il existe aussi une rémunération à la tâche : 100 francs la trémie, ce qui fait 1 000 francs l'hectare semé. Même les paires de bœufs, et elles sont rares, peuvent se louer ; nous l'avons vu faire pour le déterrage (le déterrage avec les bœufs est particulièrement efficace), à raison de 1 500 francs la journée.

On observe aussi un système qui permet à un paysan dépourvu de matériel d'en emprunter en échange de son travail. Avec le semoir ou la houe de l'employeur, il travaille deux jours pour celui-ci, et un jour chez lui.

Ces formes de travail ont tendance à remplacer la forme traditionnelle du *santané* chez certains gros producteurs, qui en arrivent à se comporter en véritables entrepreneurs, utilisant une main-d'œuvre salariée, et accentuant ainsi le caractère monétaire de l'économie arachidière dans les Terres Neuves.

Formes d'installation des Serer dans les Terres Neuves : quelques exemples de villages

Quatre villages ont été choisis à titre d'exemples de l'implantation des Serer dans les Terres Neuves. Les deux premiers ont été créés à l'époque du déplacement forcé par l'Administration. Les deux autres

sont plus récents et correspondent au style actuel de la colonisation.

Diout N'Guel

Fondé en 1936, Diout N'Guel est un de ces villages de la zone des « Terres Neuves » où les Serer sont restés nombreux. Il compte aujourd'hui

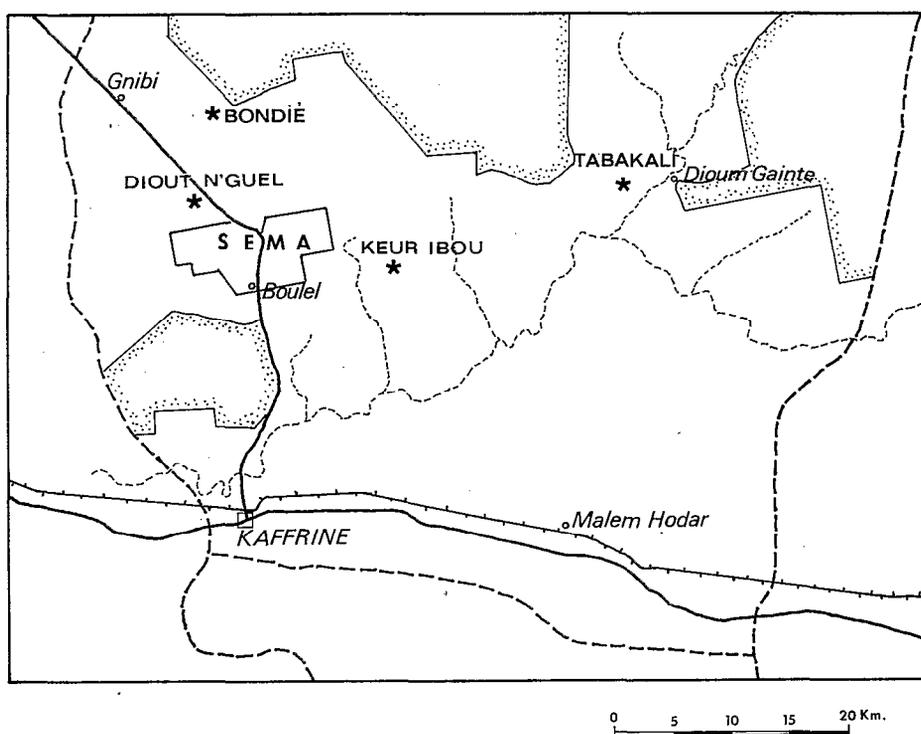


FIG. 4. — Situation des villages étudiés.

120 carrés, répartis en une douzaine de hameaux, sur un très vaste terroir (1). Il se situe à la limite

(1) L'emprise de ce terroir était estimée à 1 800 ha en 1954 par Bouchet (*op. cit.*), d'après la couverture aérienne au 1/50 000.

nord du SEMA (ex-Bloc de l'Arachide) ; la route goudronnée Kaffrine-M'Backé le traverse dans sa partie est.

Le noyau ancien, où furent d'abord installés les colons serer, est situé près du premier puits ; on l'appelle Deka Goumag (« Le centre »), il comprend

maintenant un certain nombre d'installations récentes en bordure de la route, notamment quelques boutiques. A partir de ce noyau, les Serer se sont dispersés vers l'ouest, pour se rapprocher des champs ; les *m'bind* s'isolent les uns des autres, sous un couvert d'arbres resté assez dense. Cet ensemble, dénommé Toukar-Tok ou Thiéer (« le quartier des Serer »), se rapproche par son aspect de la « nébuleuse » des vieux pays. Plus tard, lorsque fut creusé un puits à Fass (c'est un « village pilote », créé par le SEMA), quelques concessions partirent s'installer à l'extrémité ouest du terroir, en deux hameaux dénommés Kénialbi. Ce mouvement ressemble aux installations de *pint-a-kop* (« les concessions de la brousse ») observées dans le Sine, occupation récente des marges des vieux terroirs.

Tous les autres quartiers sont wolof ; ils se sont installés à partir de 1947. Il s'agit d'originaires de Gandiole, du Walo et de Louga, bien groupés en hameaux ramassés, chacun avec sa mosquée (qui n'est d'ailleurs qu'une simple case). A l'inverse des Serer, qui ont tendance à se disperser, on observe un mouvement de concentration vers les puits : un second puits a été creusé en 1958, et deux sites d'habitat un peu éloignés ont été abandonnés récemment.

On dénombre au total 120 carrés (en 1967) : 38 Serer, 77 Wolof, 3 Peul et 2 Toucouleur.

L'ensemble est commandé par un chef de village serer, vieil homme de 73 ans, venu en 1934, dès l'ouverture des Terres Neuves. Il était chef à Kouyané, village aujourd'hui presque totalement déserté par les Serer ; il est venu prendre le commandement de Diout N'Guel en 1961. C'est un simple paysan du Sine, ni marabout, ni affairiste ; son exploitation est modeste, il n'emploie que deux ou trois navétanes. Il s'estime trop vieux pour voyager, et ne retourne plus au pays, mais la famille vient souvent en visite. Il est appelé à trancher tous les différends qui surgissent dans le village, notamment en matière d'attribution des terres, et il semble que son autorité soit entière, malgré la présence chez les Wolof d'un marabout assez important.

Bondié

Situé plus au nord, à l'écart de la route, Bondié est resté très serer : 62 concessions sur 119. La dispersion est moins grande qu'à Diout N'Guel (les habitants se regroupent en 6 quartiers), et la séparation sur le terrain des Wolof et des Serer est encore plus nette.

Le centre ancien, fondé en 1936 ou 1937, également dénommé Goumag, est situé sur une petite élévation de terrain, avec le puits au pied. Les concessions se serrent de façon désordonnée autour d'une petite place qui porte la case-mosquée et le *penthye* (lieu de réunion), puis s'étirent le long d'une sorte de rue, vers le nord. Le quartier est resté uniquement serer, à part un Toucouleur. On y trouve aussi deux boutiquiers maures.

Il se produit maintenant une certaine dispersion : des chefs de carré qui s'installaient près de leurs champs en période de culture prennent l'habitude d'y résider complètement ; en outre, les nouveaux arrivants ne trouvent plus de place dans le centre. Sur 38 concessions, 12 sont réparties dans trois petits hameaux périphériques, au nord et à l'ouest.

Un second puits a été creusé en 1957 à quelque distance au sud ; un nouveau quartier s'y est installé, comportant deux groupements bien séparés, l'un serer avec 25 concessions, l'autre wolof avec 11 concessions. Entre les deux puits, une vaste zone basse, souvent inondée en hivernage, n'est jamais cultivée ; on y laisse les animaux.

Trois autres quartiers wolof complètent l'ensemble. Tous les Wolof sont originaires de la région de Louga, et là aussi sont arrivés à partir de 1947-1948. Enfin, une dizaine de concessions peul sont éparées dans le nord du terroir. Les Peul étaient d'ailleurs installés avant l'arrivée des Serer ; ils occupaient le site depuis 1920 environ.

Ici aussi, le chef de village est un simple paysan ; toute la famille a émigré dès l'origine des « Terres Neuves », et forme aujourd'hui une grosse concession de 20 personnes. Le frère aîné est *yal m'bind* (chef de carré), mais c'est le cadet, âgé de 45 ans seulement, qui est chef de village. Il semble plus à l'aise que celui de Diout N'Guel ; il a une maison en dur, avec quelques meubles, où il reçoit les visiteurs. Bon musulman, mouride, il est très tolérant : un frère plus jeune, chef de ménage dans la concession, est catholique, et il a favorisé l'installation d'une petite mission des Pères de Kaffrine. Un bâtiment en dur a été construit, qui sert d'école dans la semaine et d'église le dimanche.

Tabakali

Comparé aux villages anciens que l'on vient de décrire, Tabakali a un aspect nettement « pionnier ». Situé près du forage de Dioum Gainte, loin des

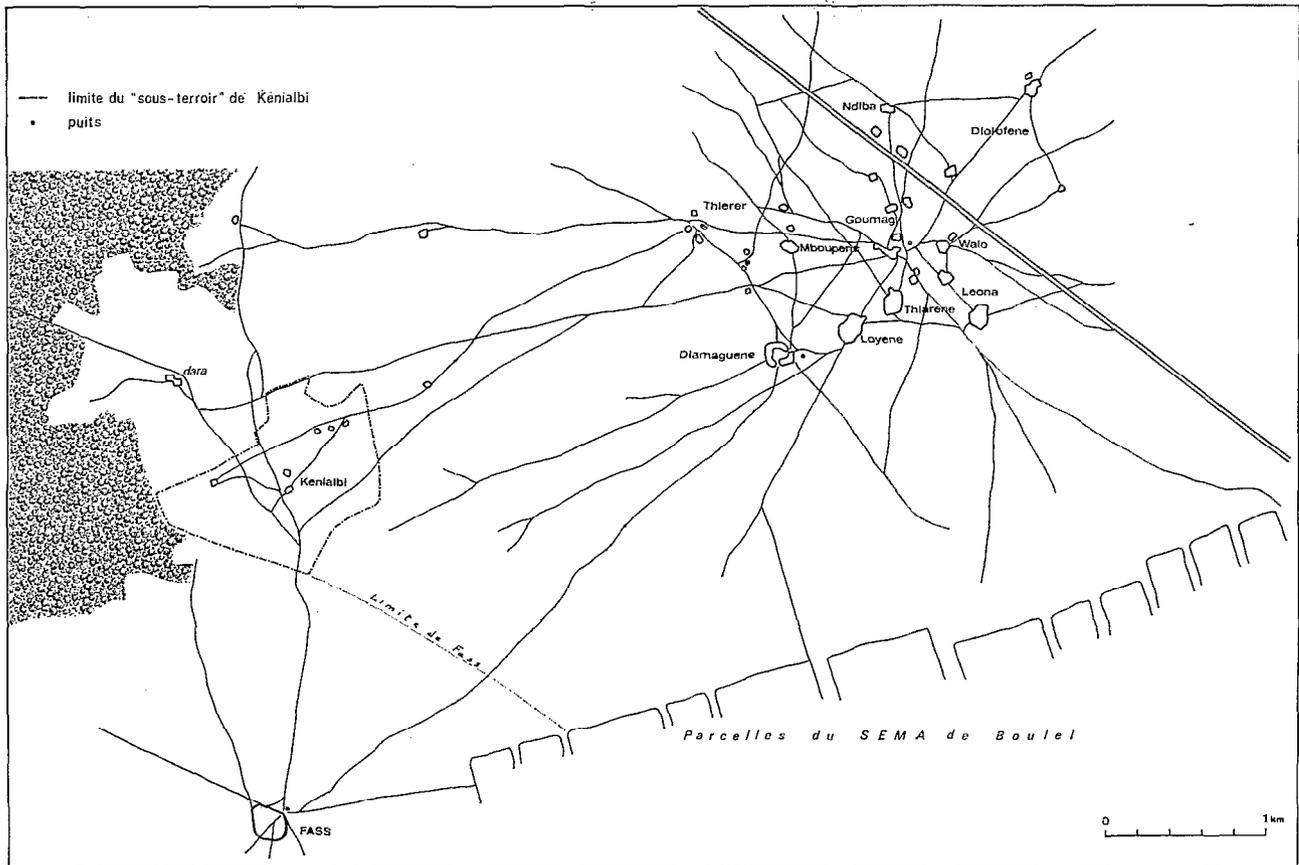


FIG. 5. — Les quartiers de Diout N'Guel

voies de communication, dans une zone où la colonisation est encore active, le village a été fondé en 1957. Les fondateurs sont deux frères, qui se disent wolof et marabouts ; en fait, ce sont des Serer « wolofisés », originaires du Baol. Une première migration avait conduit leur père dans le département de Gossas, où il fondait en 1922 un village également nommé Tabakali. Par manque de terre, les deux frères poursuivent la migration, laissant le commandement de l'ancien village à un cadet.

Le village est bien groupé au centre de son terroir ; bien que les fondateurs soient tidjanes, son aspect général est tout à fait celui des villages de colonisation mourides : une vaste place centrale sensiblement carrée formée par l'alignement rigoureux des concessions, ouverte aux quatre coins, avec la case-mosquée au centre, d'une propreté parfaite. De l'un

des coins, où se trouve le puits, part une sorte de rue formée par les concessions plus récentes. Ce sont les fondateurs qui ont imposé ce plan ; les immigrants sont tenus de s'installer en bon ordre.

Des deux frères, l'aîné est le chef de famille, il exerce une autorité morale et se consacre surtout aux activités maraboutiques ; il réside le plus souvent à Kaolack, où la famille possède plusieurs maisons, certaines étant destinées à la location. C'est le cadet, âgé de 57 ans, qui est le chef du village, où il régent à peu près tout. Leur concession occupe tout un côté de la place centrale ; plusieurs grands bâtiments en dur s'y élèvent, dont l'un réservé au « prestige » : trois pièces bourrées de meubles hétéroclites, de tapis, d'images pieuses et de photos ; les deux frères ne l'habitent pas, ils préfèrent une case de paille, plus fraîche. Ils se sont attribué une grande partie

des terres disponibles, qui a été défrichée rapidement par une main-d'œuvre nombreuse. En 1967, ils ont employé une trentaine de navétanes.

Il convient de noter qu'ils se comportent en fondateurs de village et en exploitants agricoles, bien plus qu'en marabouts : les habitants du village ne sont pas leurs *talibé* (disciple), à deux exceptions près ; ils ne doivent aucune prestation, en travail ou autre. S'ils se rendent nombreux aux santané organisés par le chef de village, c'est dans le cadre habituel de cette institution, sans aucun caractère d'allégeance religieuse. Il n'y a pas d'école coranique. Il semble que les deux marabouts ne se soucient guère de prosélytisme religieux. Les habitants du village sont presque tous des Serer, qui sont arrivés progressivement et ont demandé des terres ; la plupart se disent mourides, et leur zèle religieux est bien faible : il y a très peu de monde à la prière du soir ; rares sont ceux qui font le ramadan. En 1968 s'est installé un ménage catholique, ce qui ne plaît guère au chef de village, mais il l'a accepté quand même.

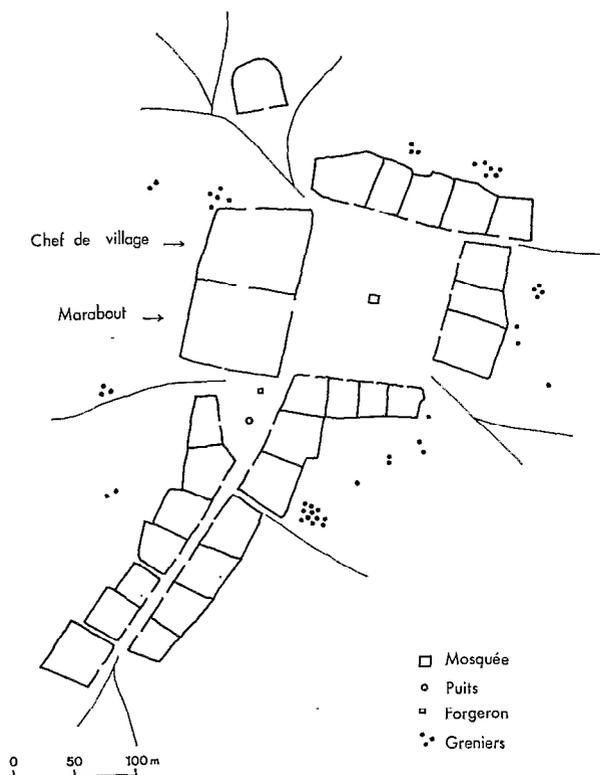


FIG 6. — Tabakali, le village en 1967

Le village comprenait 30 concessions en 1968 : 5 Wolof (y compris le chef de village et son frère ; tous sont du Baol, et ont une ascendance serer), 22 Serer et 3 Toucouleur.

Keur Ibou M'Bow

Situé à 13 km à l'est de Boulel, sur une piste ouverte dès l'époque des « Terres Neuves de Kaffrine », le village est de création récente : 1962. Toute cette zone entre Boulel et Bodé était restée intacte jusqu'à une date récente, sans doute à cause de l'abondance des affleurements de cuirasse ; elle est maintenant colonisée activement, surtout par des Serer.

Le fondateur est un Wolof Saloum-Saloum, venu de Kaffrine, et le village porte son nom. Il s'agit d'un ancien chauffeur, âgé de 45 ans. Il travaillait d'abord pour un Libanais, puis a été à son compte ; il a eu deux camions et plusieurs cars rapides. Il possède encore un taxi 404, et une 2 CV pour ses déplacements personnels. Il y a plusieurs autres chauffeurs dans la famille ; tous ses fils vont à l'école et les aînés apprennent la mécanique à Kaolack. Il possède une grande maison à Kaffrine, où la première de ses quatre épouses reste en permanence ; lui-même se déplace fréquemment, et passe la majeure partie de la saison sèche à Kaffrine. Il est également commerçant ; l'unique boutique du village lui appartient. De confrérie Tidjane, il dirige la prière au village, mais n'est pas marabout. C'est un cas typique de ces « gros producteurs » aux activités multiples qui investissent dans la culture de l'arachide.

Il s'est naturellement approprié une vaste partie des terres les plus proches du village. Les derniers arrivants doivent aller assez loin pour défricher maintenant. Le village est groupé autour du puits, mais de façon désordonnée ; il n'y a pas de plan imposé comme à Tabakali.

Il y avait 28 concessions en 1968 : 5 Wolof, tous Saloum-Saloum et apparentés avec le chef de village, groupés au nord-ouest, près du puits ; 3 Peul Fouta, également groupés, au sud des Wolof ; et 20 Serer installés le long de la piste et vers le sud, la plupart arrivés très récemment. Les Peul Fouta sont là surtout pour fabriquer le charbon de bois, qu'ils exploitent dans la forêt aux alentours, depuis 4 ans, mais cultivent également. Quelques Serer se consacrent aussi au charbon de bois, mais ils se contentent de couper le bois et de faire les tas, et payent les Peul Fouta pour faire la combustion, travail de spécialistes.

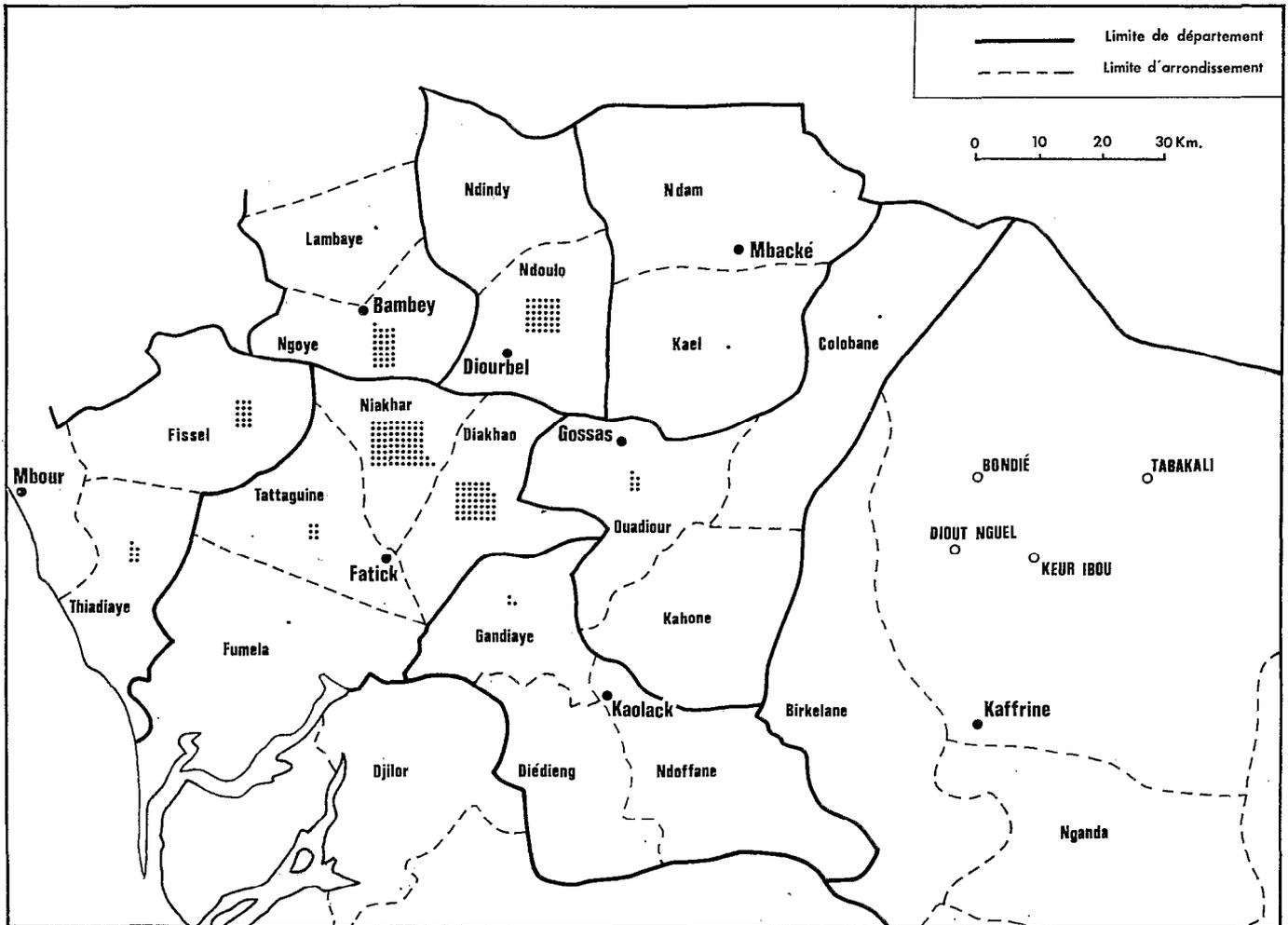


FIG. 7. — Origine par arrondissement des chefs de ménage serer des quatre villages étudiés (1 point = 1 ménage ; total : 229 ménages).

Les différences sont nettes entre les deux villages anciens et les deux villages de création récente. Dans les premiers, l'organisation sociale est restée très proche de la situation « traditionnelle » ; la communauté rurale garde sa signification habituelle, et ne permet pas l'émergence de dominations économiques accusées. Les seconds au contraire sont entièrement dominés par la personnalité de leur fondateur, et correspondent bien au style de la colonisation actuelle, de plus en plus marquée par l'esprit spéculatif et la réussite économique des individus les mieux placés.

Les disponibilités foncières ne peuvent être chif-

frées qu'à Tabakali, où nous avons mesuré la superficie du terroir. Il couvre 815,5 ha, y compris l'emprise du village qui est de 6,5 ha. Seul le chef de village dispose d'une réserve foncière, non encore défrichée, de 50 ha. Le reste du terroir est à peu près totalement défriché et exploité, à part quelques affleurements de cuirasse incultes.

Globalement, la superficie moyenne par concession était de 30 ha en 1967 (27 concessions). Mais la distribution est très inégale ; on relève surtout la situation très particulière du chef de village, qui « possède » à lui seul 223 ha. Les 26 concessions

restantes exploitent donc 586 ha ; nous retiendrons ce dernier chiffre pour comparer les disponibilités moyennes avec celles relevées à Sob par Lericollais :

	Tabakali (1967) 586 ha		Sob (1966) 535 ha	
	Nombre	Surface moyenne	Nombre	Surface moyenne
Concessions	26	22,5	32	16,7
Exploitations	37	15,8	65	8,2
Actifs (*)	195	3,00	279	1,92
Habitants	263	2,22	552	0,97

(*) Sont considérés comme actifs tous les adultes (plus de 14 ans). A Tabakali, saisonniers compris.

Le chiffre le plus significatif est celui de la surface exploitée moyenne par habitant : 2,22 ha à Tabakali, contre 0,97 à Sob.

A Diout N'Guel, on peut rapporter la population actuelle, 1 100 habitants, à la superficie avancée par Bouchet, soit 1 800 ha (cf. note ci-dessus). On obtient 1,6 ha par habitant, chiffre intermédiaire entre Sob et Tabakali, mais auquel nous ne pouvons accorder qu'une valeur très approximative. Cependant, nous disposons de chiffres précis portant sur le « sous-terroir » de Kénialbi, que nous avons mesuré également. La superficie exploitée étant de 95,5 ha, on obtient 2,90 ha par actif et 1,68 ha par habitant.

Une constatation s'impose vigoureusement dans ces villages des Terres Neuves : c'est la rareté des activités autres qu'agricoles. Ce fait apparaît surtout par comparaison avec les villages du Baol étudiés par les économistes de l'ORSTOM ; les relevés quotidiens de recettes et dépenses ont mis en évidence l'importance des revenus provenant d'activités secondaires, artisanales et commerciales, liées à la proximité de centres urbains (Touba, M'Backé, Diourbel). Avec les accidents climatiques de ces dernières années, beaucoup de paysans ont tiré de ces occupations annexes un revenu monétaire supérieur à celui de leur champ d'arachide. Rien de tel dans les Terres Neuves ; les marchés, où les femmes peuvent écouler chaque jour une petite quantité de produits, n'existent pas. Dès que l'on s'éloigne de la

route goudronnée, les communications sont difficiles, et pendant l'hivernage, on circule peu ; il n'y a pratiquement plus d'argent dans les villages, et guère d'occasions de s'en procurer. Chacun cultive ses champs et attend la traite. Ce repli économique pendant la période des cultures s'oppose à la vie de relations qui reste active dans les vieilles régions, où se maintient toujours un certain volume de transactions.

Il n'y a pratiquement pas d'artisans dans les villages que nous avons étudiés ; il est fréquent d'ailleurs que des gens de caste artisanale n'exercent pas leur activité, et soient simplement cultivateurs. C'est le cas notamment des griots (absence de fêtes traditionnelles, sauf dans les villages Saloum-Saloum). Seuls les forgerons ont une certaine importance (fabrication des instruments de culture traditionnels et réparation du matériel de culture attelée). On rencontre quelques tailleurs, mais le plus souvent les gens achètent leurs vêtements lors de leurs déplacements de saison sèche.

Comme petites activités annexes susceptibles de rapporter un peu d'argent, il n'y a guère que les transports par charrettes, surtout au moment de la récolte, pour livrer les sacs d'arachide aux coopératives, et la fabrication d'huile artisanale par les femmes, vendue au jour le jour. Quelques tressages de nattes aussi.

L'ÉLEVAGE

L'élevage n'a d'importance que pour les Peul ; les Serer n'ont pas réussi à constituer de troupeaux importants, même dans les villages les plus anciens. Le problème de l'eau s'y oppose, et aussi le divorce élevage-agriculture : rien n'est prévu dans les structures agraires pour associer l'élevage. Pas de protection des champs, pas d'itinéraires pour les troupeaux (les *ped* du Sine), pas de groupement des jachères pour y stationner les bêtes pendant la période des cultures (le *toos*). Les incidents sont fréquents, et bien souvent les possesseurs de bétail cherchent à s'installer à l'écart des terroirs, près des zones de bas-fonds, où l'on peut garder les animaux en hivernage sans danger pour les cultures. C'est ce qui s'est passé à Diout N'Guel avec l'installation des *pint-à-kop* de Kénialbi. Certains vieux disent qu'ils regrettent le temps où l'administration n'autorisait pas les Wolof à s'installer près des Serer et des Peul.

A Bondié, où les Serer sont mieux groupés, il y a moins de problèmes, et les possesseurs de bovins

sont relativement nombreux ; nous en avons dénombré 25, sur 62 concessions.

Certains chefs de village s'opposent à la présence de bovins ; c'est le cas à Tabakali, où il n'y en a pas un seul. Il faut dire que le chef de village, serer d'origine, devenu marabout, se veut plus wolof que tout le monde ; il professe un idéal de vie selon lequel la prière et la culture excluent toute autre préoccupation. Bien que Tidjane, il adhère totalement au schéma mouride.

A Keur Ibou, la situation est différente : le chef de village, wolof Saloum-Saloum, possède lui-même un petit troupeau, et emploie un Peul à l'année pour s'en occuper (il convient de remarquer qu'à la différence des originaires de l'ouest, les Wolof autochtones, Saloum-Saloum, s'intéressent à l'élevage). Mais les Serer, tous récemment installés, n'ont pas encore de bovins.

Une constatation importante : les Serer n'emmènent pas dans les Terres Neuves leurs troupeaux du Sine. D'abord parce qu'ils sont généralement appropriés par les aînés des lignages, qui restent au pays, et aussi parce que les bêtes du Sine ne pourraient pas vivre dans les régions de l'est, disent les paysans (nous ne savons pas si cette opinion est fondée). Aussi, les troupeaux des Serer ont été constitués sur place, petit à petit, par achats aux Peul. Ce fait a pour conséquence une évolution des règles de l'héritage : alors que dans le Sine les bovins restent toujours dans le lignage maternel, et se transmettent d'oncle à neveu utérin, dans les Terres Neuves, c'est le plus souvent le fils qui hérite. La raison en est que le troupeau n'a pas été hérité maternellement, mais constitué par le ménage : la femme échappe à la sphère économique de sa famille, et met ses ressources propres en commun avec son mari. Les bêtes qu'ils ont « travaillé ensemble », selon l'expression des paysans, iront au fils. A la génération suivante, il en sera naturellement de même. L'influence de l'islamisation (même si elle reste très superficielle) est certaine en ce domaine. Mais cette évolution n'empêche pas de suivre la coutume serer en ce qui concerne l'héritage des troupeaux du Sine ; à la mort de son *tokor* (oncle maternel), le *n'dokor* (neveu) émigré héritera. En somme, il y a deux catégories de bovins, qui ne se transmettent pas de la même façon. Les Serer paraissent d'ailleurs trouver tout à fait normal de respecter d'une part les coutumes traditionnelles, et d'en adopter d'autres en milieu d'émigration.

Au sujet de l'élevage peul, signalons l'échange lait contre mil, qui se pratique couramment dans les

villages, à quantités égales (une mesure de lait contre une mesure de mil). Mais nous n'avons pas observé d'association pasteurs-cultivateurs pour la fumure ; pendant la saison sèche arrivent des Peul nomades, qui descendent du Djolof : leur passage ne donne lieu à aucune organisation de la fumure des champs.

LE COMMERCE

La plus grande part du commerce de détail dans les villages des Terres Neuves est entre les mains des boutiquiers maures, qui s'installent jusque dans les endroits les plus reculés. Il est fréquent que des paysans s'improvisent commerçants, et tiennent une petite boutique dans leur carré, mais il est rare qu'ils puissent soutenir la concurrence des Maures.

Les Maures ne sont pas propriétaires de leur boutique ; ils la louent à un habitant du village (1 000 à 2 000 francs par mois en général). Ils semblent être organisés en associations ; lorsqu'un tenancier rentre en Mauritanie, ce qui est fréquent, il est aussitôt remplacé par un confrère qui prend la suite des affaires. Leur réseau s'étend au rythme de la colonisation : dès qu'un nouveau village atteint une taille jugée suffisante, une boutique est installée, qui élimine les petits revendeurs locaux.

Nous avons pu observer ce processus à Tabakali. En 1967, il y a eu jusqu'à 7 petites boutiques dans le village, dont 3 tenues par des saisonniers. Ce genre de boutiques s'improvise très vite, et est très éphémère : il suffit de construire quelques rayonnages sommaires dans une case, et de se procurer un petit stock de marchandises (souvent prises à crédit chez les Maures). Ne sont offertes que quelques denrées essentielles (huile, riz, sucre, savon, cola, cigarettes, biscuits...). Au début de 1968, à l'ouverture de la traite, le boutiquier maure du village voisin de Kourou Loumbé demande au chef de village de Tabakali de venir s'installer. Ce dernier fait construire une boutique sur la place du village ; dans le même temps, celle de Kourou Loumbé est reprise par un confrère. Très rapidement, un stock important et varié est disponible ; tous les autres petits commerçants du village cessent alors leur activité. Pendant la saison des cultures, tout le monde achète à crédit. En septembre, le boutiquier maure de Tabakali nous disait qu'il avait déjà 200 000 francs à faire rentrer. Ce qui pose d'ailleurs des problèmes dans une région où la population est très mobile ; les débiteurs qui disparaissent inopinément ne sont pas rares.

A Keur Ibou, c'est le chef de village qui est commerçant, en même temps que prêteur. C'est généralement le cas dans les villages fondés par des « gros producteurs » affairistes, qui seuls peuvent résister à l'organisation commerciale des Maures. Il faut d'ailleurs remarquer que la boutique de Keur Ibou était fort mal approvisionnée pendant l'hivernage 1968.

Un autre aspect de l'activité des Maures est l'achat des moutons vers la fin de l'hivernage, au moment de la soudure, quand tout le monde cherche de l'argent pour acheter du mil. Par petits groupes, les Maures vont de village en village, et achètent les moutons au cours le plus bas ; leur troupeau grossit de jour en jour, et progresse lentement vers l'ouest. Les animaux seront revendus à Kaolack et à Dakar, pour la fête de la Tabaski.

Les résultats agro-économiques de la migration

L'exploitation agricole serer dans les Terres Neuves a été étudiée de façon approfondie par une enquête portant sur un échantillon de 11 exploitations pour la campagne 1967-1968, et de 14 exploitations pour la campagne 1968-1969. Ces exploitations étaient réparties dans les quatre villages que nous venons de présenter :

— en 1967, Tabakali (6 exploitations) et Kénialbi, un des hameaux du village de Diout N'Guel (5 exploitations) ;

— en 1968, Tabakali (4 exploitations déjà suivies l'année précédente), Bondié (5 exploitations) et Keur Ibou (5 exploitations).

La population de l'exploitation est en moyenne de 4,8 actifs-exploitants (1) et 6,8 habitants. Les chiffres correspondants pour Sob (2) sont 3,5 et 8. La proportion d'actifs est donc beaucoup plus importante dans les Terres Neuves (71 % contre 44 % à Sob), notamment du fait de la présence de nombreux navetanes.

A des fins de comparaison, et pour bien mettre en évidence les phénomènes de domination économique, nous avons retenu également 2 exploitations de « gros producteurs », celles des chefs de village (et fondateurs) de Tabakali et Keur Ibou. Nous les appellerons « GP 1 » et « GP 2 ». La première surtout est importante : elle employait 20 navetanes en 1967 et 14 en 1968 : la seconde est plus modeste, et plus familiale par sa main-d'œuvre (4 navetanes seulement).

Le tableau ci-dessous rassemble les principales données concernant la population et les surfaces.

(1) Est considérée comme active toute personne ayant mis en culture un ou plusieurs champs personnels, d'où l'expression adoptée : « actif-exploitant ».

(2) Nous nous efforcerons ici, pour tous nos résultats chiffrés, de faire référence à la situation observée à Sob par A. Lericollais (*op. cit.*).

	Serer		GP 1		GP 2 1968
	1967 (11 expl.)	1968 (14 expl.)	1967	1968	
Actifs :					
Hommes	36	42	23	17	8
Femmes	18	25	9	8	4
Ensemble	54	67	32	25	12
Population totale	70	100	42	36	24
Superficie cultivée (ha) :					
Arachide	97,4	119,6	94,4	73,7	32,0
Mil	62,0	87,9	40,1	30,8	7,6
Total	159,4	207,5	134,5	104,5	39,6
Superficie cultivée par actif :					
Arachide	1,80	1,79	2,95	2,94	2,67
Mil	1,15	1,31	1,25	1,23	0,63
Total	2,95	3,10	4,20	4,17	3,30
% Arachide	61	58	70	70	81

LES SURFACES CULTIVÉES

L'exploitation serer des Terres Neuves cultive en moyenne près de 15 ha, contre 6,5 à Sob. L'exploitation GP 1 a cultivé 135 ha en 1967 et 105 ha en 1968, cette baisse étant due à la diminution du nombre de navetanes ; l'exploitation GP 2 atteint 40 ha.

Les quotients de surface cultivée par actif et par habitant font apparaître d'emblée le caractère extensif des méthodes culturales dans les Terres Neuves. Pour les Serer, on obtient environ 3 ha par actif (1,85 à Sob) et 2 ha par habitant (0,80 à Sob). Dans l'exploitation GP 1, on atteint le chiffre de 4,2 ha par actif.

L'arachide occupe environ 60 % des surfaces cultivées chez les Serer des Terres Neuves, contre 40 % à Sob ; un actif cultive en moyenne 1,80 ha d'arachide (0,80 à Sob) et 1,20 ha de mil (1,05 à Sob). Pour les deux « gros producteurs », la part de l'arachide s'élève à 70 et 80 %.

La répartition des surfaces cultivées selon le statut des attributaires des champs (diatigui, femmes et sourga) montre surtout l'importance des superficies attribuées aux sourga dans les Terres Neuves ; ils ont plus de 35 % des terres mises en culture ; ils exploitent près de la moitié de l'arachide, contre 18 % à Sob. En revanche les femmes, peu nombreuses et très occupées par les tâches ménagères, n'exploitent que 15 % de l'arachide contre 40 % à Sob.

L'ÉQUIPEMENT

La majeure partie du matériel de culture attelée est d'acquisition récente ; l'action de la SATEC y est pour beaucoup (1). Il en résulte un endettement important auprès des coopératives, surtout pour les nouveaux installés, qui sont le plus souvent dépourvus de matériel lorsqu'ils arrivent. Ce matériel de culture attelée, utilisant la traction équine ou asine, comprend surtout le semoir (il n'y a pratiquement plus de semis manuel de l'arachide et le semis mécanique des mils et sorghos se pratique de plus en plus) et la houe, qui permet l'entretien des champs semés mécaniquement.

En 1968, on obtenait les taux d'équipement suivants :

Nombre d'hectares cultivés :	Terres-Neuves		Sob
	Serer	GP	
— par semoir	11,5	7,6	10,4
— par houe	11,5	8,5	17,7
— par unité de traction (chevaux + ânes)	9,0	9,0	7,9

On constate :

— que les « gros producteurs » sont mieux équipés en matériel que les paysans serer ;

— que si l'équipement en houes est faible à Sob, par contre le rapport surface/semoir y est meilleur que chez les Serer des Terres Neuves ;

— qu'il y a un déficit du cheptel de traction dans les terres neuves par rapport à Sob.

Eu égard à l'importance des surfaces qu'elles cultivent, les exploitations des Terres Neuves apparaissent relativement sous-équipées ; la poursuite de l'effort de modernisation doit passer maintenant par la vulgarisation de la traction bovine.

L'ENGRAIS

L'utilisation de l'engrais chimique était l'un des thèmes majeurs de l'action de la SATEC ; à partir de 1965, les paysans furent vivement incités à commander de l'engrais aux coopératives. Il existe deux formules différentes, pour le mil et pour l'arachide, la dose préconisée étant de 150 kg/ha dans les deux cas.

En 1967, pour l'ensemble de notre échantillon, 87 % des surfaces ont reçu de l'engrais, à la dose moyenne de 148 kg/ha. C'était un succès certain. En revanche, l'engrais-mil n'intéresse guère les cultivateurs : 42 % des surfaces, à la dose minimale de 34 kg/ha en moyenne. L'effort financier demandé aux paysans pour l'engrais était essentiellement consacré à la culture de rente.

En 1968, à la suite d'une récolte médiocre, et alors qu'étaient annoncées simultanément l'augmentation du prix de l'engrais et la baisse du prix au producteur de l'arachide, beaucoup renoncèrent à l'engrais. Les commandes étaient fortement en recul, et il s'y ajouta la revente à perte : le sac de 50 kg, qui coûtait 800 francs, était couramment bradé à 250-300 francs, les acheteurs étant les « gros producteurs » qui se procuraient ainsi de l'engrais à bon

(1) La SATEC a été relayée à partir de 1969 par la SODEVA (Société de Développement et de Vulgarisation agricole).

compte. Sur notre échantillon, l'utilisation de l'engrais tombait en moyenne à 55 % des surfaces et 87 kg/ha pour l'arachide, 29 % des surfaces et 28 kg/ha pour le mil. Les deux exploitations de « gros producteurs » sont pratiquement les seules à avoir utilisé l'engrais de manière efficace, et seulement pour l'arachide.

Utilisation de l'engrais	1967		1968		
	Serer	GP 1	Serer	GP 1	GP 2
Arachide % surface ..	77	98	27	94	73
Kg/ha	115	174	71	98	96
Mil % surface ..	27	66	19	73	—
Kg/ha	57	19	34	25	—

L'engrais-mil est utilisé exclusivement sur les champs des diatigui ; pour l'engrais-arachide, sur 25 t utilisées dans l'échantillon en 1967, la répartition était : diatigui 51 %, sourga 40 % et femmes 9 %.

A Sob, on observait dès le début une utilisation importante de l'engrais-mil par rapport à l'engrais-arachide. En 1968, le refus de l'engrais est total, puis une reprise s'opère, mais essentiellement sur l'engrais-mil : l'attitude du paysan est radicalement différente.

LES RENDEMENTS

Les rendements obtenus pour les deux campagnes considérées, comparés à ceux observés à Sob, sont les suivants :

En kg à l'ha :		Arachide		Mils	
		1967	1968	1967	1968
T.N.	Serer	580	690	280	160
	GP 1	1 190	1 080	440	320
	GP 2	—	1 190	—	425
Sob	680	540	480	180

Nota : arachide en coques, mil et sorgho en grain (après battage des épis ou panicules).

On remarque essentiellement le niveau général très bas des rendements en mil, et la faiblesse des résultats obtenus par les Serer dans les Terres Neuves, surtout si on les compare à ceux des « gros producteurs ».

Cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., vol. XII, n° 1 - 1975 : 81-120

Il convient de situer ces rendements par rapport aux conditions pluviométriques :

	Niakhar (Sine)	Boulet (Terres Neuves)
1967	729 mm	681 mm
1967	335 mm	486 mm

En 1967, les pluies étaient abondantes sur l'ensemble du bassin arachidier ; à Sob, l'année peut être considérée comme bonne (alors que 1966 était catastrophique). Mais dans les Terres Neuves, l'excès d'eau en début de saison a gêné considérablement le travail des agriculteurs (1), et les rendements étaient en recul sur ceux de 1966.

En 1968, après un démarrage tardif, l'hivernage se caractérise par une sécheresse générale en août. Dans les Terres Neuves, les rendements en arachide se maintiennent à peu près au niveau médiocre de 1967. Le fort déficit global des pluies affecte surtout les mils, dont les rendements tombent à un niveau dérisoire, aussi bien à Sob que dans les Terres Neuves (2).

En moyenne, une pluviométrie moins irrégulière assure dans les Terres Neuves de meilleures récoltes d'arachide ; il n'en est pas de même pour les mils, dont la culture prend un caractère très extensif. Alors qu'à Sob les paysans apportent tous leurs soins à la récolte vivrière, les cultivateurs des Terres Neuves cherchent d'abord à valoriser leur travail par la culture de rente, et comptent pour assurer la subsistance sur l'étendue des surfaces semées, avec un travail d'entretien réduit au minimum et, par suite, des rendements très faibles.

(1) Cf. Dancette : « Influence du climat sur la production agricole en 1966, 1967, 1968 ». CNRA Bambey, *multigr.* : « Une pluviométrie excessive a eu une influence dépressive sur les rendements en graines des cultures... Dans les secteurs de vulgarisation où l'épandage des engrais a été généralisé, les vulgarisateurs ont pu constater une très forte poussée des adventices devant laquelle les agriculteurs se sont trouvés parfois débordés et impuissants... Des pluies violentes ou trop abondantes ont gêné la floraison ou la fructification de l'arachide. »

(2) On remarquera que les années 1967 et 1968 correspondent au maximum de l'effort de modernisation demandé au paysan par la SATEC. Devant faire face à des remboursements très lourds avec des récoltes d'arachide médiocres, contraints d'acheter du mil pour assurer la subsistance, et le plus souvent à crédit, dans des conditions désastreuses, il est certain que les paysans ont traversé une période difficile.

Les disparités constatées dans les rendements montrent bien que le système agricole des Terres Neuves prend toute son efficacité dans les grosses exploitations. Il est certain que les gros exploitants de style « entrepreneur » tirent le meilleur parti des améliorations techniques diffusées par l'opération SATEC ; les petits paysans ont beaucoup de mal à suivre. Les chiffres sont encore plus significatifs si l'on compare les rendements obtenus par les seuls chefs d'exploitation (à l'exclusion des femmes et des sourga) : en 1968, le chef de village de Tabakali obtenait, sur un champ d'arachide de 28 ha, un rendement de 1 780 kg/ha ; les six chefs d'exploitation serer étudiés dans le village, qui totalisaient 21,5 ha d'arachide, obtenaient un rendement moyen de 790 kg/ha. A Keur Ibou, le chef de village cultivait 17,5 ha avec un rendement de 1 480 kg/ha ; les cinq chefs d'exploitation serer étudiés, 11 ha avec un rendement de 490 kg/ha.

PRODUCTIONS ET REVENUS

La comparaison des quantités récoltées par actif-exploitant fait apparaître l'importance de la production arachidière dans les Terres Neuves par rapport à Sob ; même en ne considérant que les seules exploitations serer, le tonnage par actif est deux à trois fois supérieur. Pour le mil, les récoltes ne dépassent guère en année normale les besoins de l'autoconsommation, qui sont généralement estimés à 200-250 kg par personne et par an. Seul le chef de village de Tabakali dispose d'excédents. En 1968, la chute des rendements entraîne un déficit vivrier très important, ce qui signifie à Sob le recours aux réserves, et dans les Terres Neuves la nécessité d'acheter.

exploitations à Sob et dans les Terres Neuves. Nous l'appellerons « Produit Agricole Brut » : c'est le chiffre résultant de la valeur des productions agricoles, diminuée du coût des semences et de l'engrais, c'est-à-dire des charges d'exploitations annuelles, à l'exclusion de l'amortissement du matériel et des divers autres frais de culture. Il ne s'agit donc pas d'un véritable compte d'exploitation, mais d'un calcul à caractère théorique permettant d'utiliser les données dont nous disposons. Les semences d'arachide sont estimées à 120 kg de coques à l'hectare en moyenne ; pour les mils, la semence est négligeable. La valeur de l'arachide est celle du prix de campagne des années 1967-1968, soit 17,10 francs le kg. La valeur du mil est estimée, en l'absence de prix officiel, à 20 francs le kg, prix moyen le plus souvent observé lors des transactions. Ce produit agricole brut (PAB) peut être calculé par actif-exploitant et par hectare cultivé.

En kg :	Production par actif		Disponible vivrier par habitant
	Arachide	Mils	
<i>1967</i>			
TN — Serer ..	1 070	320	245
— GP 1...	3 510	560	425
Sob	540	500	220
<i>1968</i>			
TN — Serer ..	1 240	210	140
— GP 1...	3 180	390	270
— GP 2...	3 180	270	135
Sob.....	460	200	90

Il est nécessaire de définir un calcul économique simple permettant de comparer les résultats des

En francs :	Valeur de la production par actif	PAB par actif	PAB à l'hectare	Charges en % de la valeur de la production
<i>1967</i>				
TN — Serer ..	24 700	18 600	6 300	25
— GP 1...	71 200	57 800	13 700	19
Sob	19 200	17 300	9 450	10
<i>1968</i>				
TN — Serer ..	25 400	21 000	6 800	17
— GP 1 ..	62 200	51 500	12 300	17
— GP 2...	59 800	51 200	15 500	14
Sob	11 900	10 100	5 200	15

Il est clair que ces résultats économiques globaux dépendent de la combinaison de trois facteurs :

- l'importance des charges (qui, en valeur relative, sont d'autant plus lourdes que les rendements sont bas) ;
- les variations de rendement, en arachide et en mil ;
- la surface cultivée par actif-exploitant.

On constate qu'en 1967, les résultats par actif chez les Serer des Terres Neuves ne sont supérieurs que de très peu à ceux de Sob, grâce à « l'effet de surface », le produit moyen à l'hectare étant meilleur à Sob. En 1968 par contre, les résultats dans les Terres Neuves atteignent le double de ceux de Sob, qui sont très affectés par la baisse des rendements.

Ces chiffres expriment l'opposition entre :

— à Sob, un système agricole à caractère intensif, avec prédominance de l'économie vivrière. La grande sensibilité du mil aux variations des conditions climatiques est très vivement ressentie dans le produit global ;

— dans les Terres Neuves, un système agricole à caractère extensif, essentiellement tourné vers l'économie de marché. L'arachide assure un revenu monétaire toujours supérieur à celui de Sob, même avec de mauvais rendements, grâce à l'importance des surfaces.

Si l'on rapporte le produit agricole brut à la population totale, l'écart est évidemment beaucoup plus accusé : en 1967, 14 300 francs par habitant dans les Terres Neuves et 7 650 francs à Sob ; en 1968, 14 100 francs contre 4 500 francs.

Quant aux « gros producteurs », on constate que leurs résultats par actif sont deux à trois fois supérieurs à ceux des exploitants serer : à « l'effet de surface », ils ajoutent systématiquement un meilleur « effet de rendement ».

**

A ces calculs à caractère théorique, nous voudrions ajouter quelques indications sur le *niveau réel des revenus agricoles* dans les Terres Neuves, c'est-à-dire résultant de l'observation des dépenses d'exploitation réellement supportées.

Cette observation n'est pas aisée à mener. A première vue, la question peut paraître simple, dans un système agricole basé à peu près exclusivement sur le mil (destiné à l'autoconsommation) et l'arachide (destinée à la vente, et obligatoirement écoulée par le canal coopératif depuis l'élimination des traitants en 1966). En fait, il est très difficile d'établir de véritables comptes d'exploitation : le système de crédit (avances de semences ; prêts à court terme et moyen terme pour les produits et le matériel, remboursables en arachide par annuités) est d'un fonctionnement complexe, mal compris par les paysans ; il s'y ajoute l'endettement « privé », pour lequel il est souvent difficile de distinguer entre remboursements imputables aux charges d'exploitation et remboursements imputables à la consommation. D'autre part, étant donnée l'indépendance des sourga et des femmes, qui disposent de leurs récoltes personnelles, le compte d'exploitation est le résultat d'une addition de comptes individuels, ce qui ne va pas sans compliquer les choses.

On trouvera ci-dessous le calcul du revenu agricole des 11 exploitations serer étudiées en 1967, à Tabakali et Kénialbi. Il est tenu compte dans les charges d'exploitation du coût réel de la semence, y compris l'intérêt (25 % pour les semences prises au CRAD, jusqu'à 100 % dans le privé) ; de l'annuité de remboursement du matériel agricole ; du coût de l'engrais (en déduisant éventuellement les sommes récupérées par revente de l'engrais à bas prix) ; enfin des frais de culture payés en argent : salaire des firdou, forgeron (réparation des machines et achat d'outils traditionnels), location de matériel agricole.

Les charges étant soit remboursées en arachide, soit payées en argent, on les imputera au poste « arachide », ce qui permet de faire apparaître un revenu monétaire, s'opposant au revenu du mil qui est essentiellement autoconsommé.

	Francs
Valeur de la production d'arachide	971 500
Total des charges d'exploitation	470 500
(% charges/valeur arachide)	(48 %)
Reste revenu monétaire	501 000
Valeur de la production de mil	343 700
Revenu agricole total	844 700
Revenu agricole à l'hectare	5 370

On remarque l'importance des charges d'exploitation, qui représentent 48 % de la valeur de la récolte d'arachide.

Par actif-exploitant, on obtient en moyenne un revenu monétaire de 9 450 francs, et un revenu agricole total de 15 950 francs.

La répartition du revenu monétaire entre les divers membres de l'exploitation (diatigui, femmes, sourga) est extrêmement variable selon les cas. Les diatigui cultivent des surfaces plus importantes et reçoivent sur leurs champs le travail des sourga ; mais ils doivent consacrer une part importante de ce travail à la production du mil, pour la nourriture du carré. D'autre part, ils supportent l'essentiel des charges, notamment le remboursement du matériel. Le résultat est que leur revenu monétaire tombe souvent très bas, et même au-dessous du revenu d'un sourga qui s'est occupé sérieusement de son champ et ne supporte que peu de charges.

Nous donnerons deux exemples, choisis à Tabakali en 1967.

1^{er} exemple :

L'exploitation comprend le diatigui, deux chefs de ménage (fils et neveu du diatigui) dont chacun s'occupe de sa mère et de sa femme, ce qui constitue deux sous-groupes économiques, et enfin trois navétanes. On obtient la répartition suivante du revenu monétaire :

	Francs
— diatigui	32 000
— 1 ^{er} CM + 2 femmes	13 400
— 2 ^e CM + 2 femmes	5 800
— navétane 1	26 600
— navétane 2	9 000
— navétane 3	14 000
Total :	100 800

Le diatigui supporte 41 % des charges de l'exploitation, ce qui absorbe la plus grande partie de sa récolte d'arachide. Les deux chefs de ménage, qui ont la charge des femmes, obtiennent de très mauvais résultats. Pour les navétanes, les résultats sont très inégaux et reflètent un effort individuel très variable.

2^e exemple

L'exploitation comprend le diatigui, sa femme et trois navétanes. On obtient :

	Francs
— diatigui	4 100
— femme	6 700
— navétane 1	31 000
— navétane 2	4 800
— navétane 3	2 400
Total :	49 000

Le diatigui supporte 64 % des charges de l'exploitation, ce qui lui laisse un revenu monétaire inférieur à celui de sa femme (il devra vendre du mil pour payer des dettes). Pour les navétanes, la disparité est très grande : résultat remarquable pour le n° 1, dérisoire pour le n° 3.

L'ENDETTEMENT

Les revenus monétaires que nous donnons ci-dessus ne correspondent pas en réalité à de l'argent effectivement encaissé par les paysans. Aux remboursements déjà très lourds occasionnés par les charges d'exploitation, s'ajoute le remboursement des

dettes de consommation : emprunts de mil ou d'argent contractés pendant l'hivernage, auprès des « gros producteurs » et des commerçants. Or ces remboursements se font le plus souvent en arachide, avant la commercialisation dans les coopératives. Il arrive qu'en fin de compte, le montant de l'arachide commercialisée ne suffise même pas à payer l'impôt (600 francs par actif déclaré).

La soudure fut en effet très difficile ces dernières années dans les villages des terres neuves ; dès août ou septembre, le mil manquait dans la plupart des concessions. A Tabakali en 1967, le chef de village a prêté 3,8 t de *sanio* de ses réserves (2 grands greniers), plus 4,5 t de sorgho américain acheté au CRAD (ce sorgho fut mis en vente pendant l'hivernage, au prix de 21 francs le kg). Une enquête rapide montrait alors que sur une trentaine de carrés à Tabakali, 4 seulement eurent assez de mil pour attendre la récolte sans en emprunter.

Les emprunts d'argent sont courants également. Les chefs d'exploitation empruntent pour acheter de la nourriture, et notamment à l'occasion des *santané*. D'autre part, tous les navétanes empruntent de l'argent au cours de la campagne ; ils arrivent le plus souvent sans rien, et « prennent du crédit » pour leurs besoins personnels : cigarettes, cola... et aussi pour voyager en septembre-octobre, entre la fin des binages et le déterrage.

Les remboursements en nature s'effectuent sur la base de 100 kg d'arachide pour 1 000 francs. Pour le mil emprunté au moment de la soudure, les prix montent alors à 30 francs le kg, on remboursera 300 kg d'arachide pour 100 kg de mil. A la récolte, le prix du mil descend à 15-20 francs ; beaucoup de paysans en vendent alors, par besoin d'argent. On en arrive à constater, ce qui est tout de même assez déconcertant, que du mil vendu 15 francs à la récolte, repris à crédit à 30 francs pendant l'hivernage, revient finalement à quatre fois son prix de vente !

Il s'ajoute à cela une autre opération désastreuse pour le paysan, la vente d'arachide à perte, à 10 ou 12 francs le kg, pour avoir de l'argent plus vite (c'est la « traite clandestine »). En 1968 notamment, d'importants retards dans le financement des coopératives acculèrent les paysans à recourir à cet expédient.

On comprend que dans ces conditions, l'immigrant qui arrive dans les Terres Neuves se trouve très vite engagé dans un cercle vicieux dont il aura beaucoup de mal à sortir : dépourvu de réserves, il doit emprunter ; sa récolte d'arachide ainsi hypothéquée, il

vend du mil pour avoir un peu d'argent ; ce mil lui fera défaut au prochain hivernage et il s'endettera encore plus. Le matériel agricole est alors mis en gage chez les commerçants pour garantir des dettes, et dans les cas extrêmes, par manque de quelques milliers de francs pour dégager ce matériel, on en commande plutôt d'autre à la coopérative puisque c'est à crédit... En dernier lieu, on en arrive à la vente du cheval, si l'on en possède un ; on se contente alors d'un âne pour cultiver.

LE REVENU D'UN « GROS PRODUCTEUR »

Bien évidemment, à cette situation d'endettement du petit paysan s'oppose celle du gros producteur-prêteur, qui retire les bénéfices du système. A titre d'exemple, nous allons tenter d'analyser les résultats économiques obtenus par le chef de village de Tabakali, pour la campagne 1967-1968.

L'exploitation a récolté 112,5 t d'arachide : 53,5 pour le diatigui, 51,5 pour les vingt-deux sourga et 7,5 pour les neuf femmes. Chacun des membres de l'exploitation dispose de sa récolte personnelle ; nous ne parlerons ici que de la part qui concerne le diatigui.

La difficulté est de démêler ce qui lui revient finalement. En effet, il a en quelque sorte un rôle de banquier (il possède d'ailleurs un énorme coffre-fort, que l'on est surpris de découvrir dans une simple case en paille) : il commercialise toutes les récoltes du carré, et aussi de nombreuses autres personnes, étrangères au carré et même au village, notamment des sourga qui ont pris leur semence chez lui. Il dispose pour ce faire de trois comptes dans trois coopératives différentes. Chaque récoltant livre son arachide dans l'une de ces coopératives, et rapporte un reçu. Le *diatigui* encaisse la valeur de tous ces reçus, et répartit ensuite l'argent, déduisant pour chacun le montant des remboursements qui lui sont dûs, pour avance de semences, de mil de soudure ou d'argent. Il se livre ainsi à une comptabilité effrénée, dans un grand désordre de papiers (il écrit en caractères arabes, et compte en français).

Pour 1967, les livraisons d'arachide effectuées sous son contrôle se montent au total à 168,5 t :

— remboursements de semences
au CRAD 10 100 kg (1)

(1) Pour semences prises : convention de prêt de 5 000 kg, de l'Agence ONCAD du Sine-Saloum, et attribution ordinaire de 3 050 kg.

— remboursement engrais et matériel. 10 800 kg
— commercialisation 147 600 kg

Sur ce total, quelle part revient au diatigui ? Sur les 53,5 t qu'il a produites, 2 proviennent du champ cultivé pour son marabout (lequel réside à Diourbel ; il lui fait parvenir la somme correspondante). Restent 51,5 t qui représentent sa récolte personnelle ; elles sont intégralement vendues à son profit. Le remboursement de sa part d'engrais et du matériel, soit 6,9 t, se trouve effectué avec de l'arachide provenant des récupérations de dettes. La semence est prise sur le stock d'arachide dont il dispose en permanence ; il ne participe donc pas au remboursement des 10 t au CRAD. D'autre part, 7,5 t provenant également de récupérations de dettes sont vendues à son profit, et enfin 17,6 t, toujours de même origine, sont conservées dans le carré pour les semences de la prochaine campagne (pour lui-même et surtout pour prêter).

On obtient donc le compte suivant (qui n'a qu'une valeur approximative, car certainement beaucoup de détails nous ont échappé ; nous ne pouvons donner que les grandes lignes) :

— arachide « contrôlée » à son profit
- récolte personnelle 51,5 t
- reçu en récupération des dettes 32,0 t
Total : 83,5 t

(représentant une valeur de 1 400 000 francs)

— dont arachide commercialisée : 59 t (51,5 récolte personnelle + 7,5 récupération), soit un revenu monétaire d'environ 1 millions de francs.

La récolte de mil (15 t) est entièrement conservée, pour la consommation du carré et pour prêter.

Les frais de culture payés en argent et supportés par le diatigui se montent à 80 000 francs (fongicide 2 500, firdou 50 000, forgeron 15 000, achat de 50 sacs 12 500). Il paie enfin 8 500 francs d'impôt.

Il convient de remarquer pour conclure, que beaucoup de prêts ne lui sont jamais remboursés. En effet, sa position comporte beaucoup d'ambiguïtés : il serait faux de ne voir en lui qu'un « homme d'affaires » qui exploite les avantages de sa situation sociale ; il est également le fondateur du village, le père de la communauté qui s'est rassemblée autour de lui (il dit volontiers en parlant des gens du village : « la famille ») et il a conscience de ses responsabilités. La bonne marche de la communauté dépend de lui, et il l'assume, d'une façon paternaliste qui

n'est pas exempte de générosité ; il ne laisserait pas une famille dans la famine, même s'il sait qu'il ne sera pas remboursé. Cette attitude complexe explique par ailleurs qu'il soit impossible d'établir une comptabilité stricte de son activité agricole ; « moderne » à bien des égards, il reste cependant trop « traditionnel » pour relever de la pure rationalité économique.

Conclusion sur l'émigration spontanée

D'un volume fort limité, l'émigration des Serer n'intéresse de façon appréciable qu'une petite partie de la vaste zone des terres neuves, dans le nord de l'arrondissement de Malem-Hodar.

Les causes de l'émigration sont incontestablement économiques. Le manque de terres, l'insuffisance des rendements d'arachide, sur des champs où la jachère a tendance à disparaître, sont d'autant plus vivement ressentis que dans le même temps s'accroissent les besoins monétaires. C'est bien la recherche du revenu monétaire qui pousse les Serer à partir : on va dans les Terres Neuves pour faire de l'arachide, c'est-à-dire de l'argent. La vie de relation est intense au Sénégal, tout le monde circule, et l'économie marchande pénètre de plus en plus dans les campagnes. Les jeunes ne peuvent plus se satisfaire d'une économie de subsistance, et le remarquable système agraire mis au point sur les terroirs serer représente un équilibre maintenant dépassé, qui va en se détériorant du fait de la pression démographique et de l'évolution des mentalités. L'action de vulgarisation de masse menée ces dernières années par la SATEC a exercé un impact psychologique profond, et sans doute a-t-elle aidé à cette prise de conscience. Il nous semble que se vérifient des idées depuis longtemps émises par P. Gourou : « L'agriculture de subsistance est condamnée à la routine et à la pauvreté... Il faut se garder de croire que certaines techniques agricoles intensives observées en pays tropical puissent avoir de l'avenir. Leur faible productivité les condamne » (1).

L'émigration spontanée vers les Terres Neuves apparaît donc comme la recherche d'une solution au blocage des structures agraires des vieux pays. Quels en sont les résultats, et quelles conclusions peut-on en tirer ?

(1) P. Gourou : « Les pays tropicaux », Paris, P.U.F., 1966, pp. 146-148.

Trois points essentiels doivent être relevés : les migrants se conforment aux conditions spécifiques de l'agriculture des Terres Neuves, mais maintiennent l'essentiel de leur personnalité ethnique ; ils ne se plaisent guère dans leur nouveau milieu, se sentent en exil et gardent toujours l'espoir du retour au pays ; enfin les résultats économiques qu'ils obtiennent sont relativement décevants. Il convient de développer ces remarques :

Le changement de milieu s'accompagne pour le paysan serer de modifications profondes dans l'organisation de son activité agricole. Il ne cherche aucunement à reconstituer les structures agraires traditionnelles patiemment élaborées sur les vieux terroirs, et s'adapte aux conditions qu'il trouve, dominées par le caractère extensif des techniques. C'est un fait fréquemment souligné en Afrique que les techniques intensives mises au point sous la contrainte d'une forte densité de population, ne s'exportent pas. Non plus d'ailleurs que l'attachement à la terre qui, n'étant plus celle des ancêtres, perd son caractère sacré et n'est plus entourée d'aucun rituel. A cet égard est significative la déconvenue des responsables de l'opération « Terres Neuves » des années 1935-1940.

Dans le Sine, le souci premier du paysan est de remplir les greniers à mil de la famille, et d'assurer la restitution de la fertilité des terres. Dans les Terres Neuves, c'est la production de l'arachide qui passe au premier plan. Les vastes surfaces disponibles incitent à semer le plus possible ; les sarclages de l'arachide accaparent ensuite la plus grande partie des forces de travail, au détriment du mil. L'arbre n'est pas intégré au système agraire ; il est plutôt une gêne, surtout depuis la diffusion massive de la culture attelée. Le milieu est relativement hostile à l'élevage : difficulté de l'abreuver, de lui fournir un pâturage pendant la saison des cultures, fréquence des conflits qu'occasionnent les divagations des troupeaux.

Mais si le paysan change ses techniques et modifie ses comportements économiques, si le plus souvent son nouveau *m'bind* est carré comme celui des Wolof et non plus rond, néanmoins le Serer reste lui-même. La cohésion ethnique demeure très forte ; parents et amis cherchent à se regrouper ; les retours au pays pour rendre visite à la famille sont très fréquents, même chez les émigrés de longue date. Tout le monde parle wolof dans les Terres Neuves, quelle que soit son origine, mais les Serer utilisent toujours leur langue entre eux, y compris les enfants. La migration s'accompagne à peu près toujours de l'adhésion à l'Islam, et plus précisément au Mourri-

disme, mais en général cette islamisation reste très superficielle et elle ne signifie pas « wolofisation ». La religion traditionnelle, avec ses rites, ses lieux de culte, ne peut être transplantée, mais elle reste profondément enracinée en chaque Serer, et nombreux sont ceux qui, lors des retours, participent aux fêtes religieuses traditionnelles. Les « wolofisés », c'est-à-dire ceux qui se disent Wolof mais reconnaissent une ascendance serer, sont toujours des originaires du Baol déjà wolofisés sur place, ce qui semble prouver que le glissement ethnique ne se fait que très lentement.

Les Serer n'acceptent pas de bonne grâce d'être contraints à l'émigration. De nombreux entretiens avec les paysans, se dégagent une impression d'ensemble très nette : on émigre « pour avoir de quoi », parce qu'au pays la terre manque ou ne donne pas assez ; mais si l'on obtient des satisfactions dans ce domaine, on regrette la vie des vieux pays : l'ambiance villageoise, la famille, les fêtes, le tam-tam et les danses. La vie dans les Terres Neuves n'offre guère d'agrément : il fait plus chaud, on est isolé, l'eau est rare, on n'a pas de lait. « Ce qui manque ici, avons-nous relevé au cours d'un entretien, c'est tout ce qui réjouit le paysan. Mais si l'on n'a rien chez soi, pour avoir quelque chose ailleurs, il faut souffrir. On n'a pas le choix. » L'idée d'un exil définitif est rarement acceptée, et tout le monde espère rentrer au pays « si Dieu le veut ».

Surtout, il y a le problème des femmes, qui sont beaucoup plus mécontentes que les hommes. La vie est dure pour elles dans les Terres Neuves ; peu nombreuses, elles doivent puiser l'eau à des profondeurs de 70 à 80 m, piler le mil pour nourrir de nombreux travailleurs (présence des navétanes). Les épouses ne sont pas aidées comme au pays par les vieilles femmes et les jeunes filles. Elles sont coupées de leur famille, ce qui est important dans la société serer, où la femme demeure malgré le mariage dans la sphère économique de sa famille ; ses revenus personnels alimentent une épargne avec son frère, et non avec son mari. Accaparées par les travaux domestiques, elles ont peu de temps à consacrer à leur champ, et ne retirent guère de bénéfices des aspects positifs de la migration. Les disputes conjugales sont fréquentes ; les femmes menacent sans cesse de retourner dans leur famille, et le font fréquemment.

Sur le plan des résultats économiques, il est certain que les Serer ne tirent pas parti comme ils le devraient de l'abondance des terres, ni des possibilités d'amélioration offertes par la vulgarisation agricole mise en place ces dernières années. Mauvaise gestion des

exploitations, absence de réserves, conduisent inévitablement à tomber dans le circuit de l'endettement, particulièrement ruineux dans un environnement économique très dur, auquel les Serer ne sont pas habitués. L'insatisfaction qu'engendre cette situation est nettement exprimée. Si le paysan serer émigre, et accepte de vivre dans un milieu qui ne lui plaît guère, il entend en retirer un bénéfice substantiel. En bon paysan, il n'aime pas s'endetter, mais il est contraint de le faire et lorsqu'il voit partir en remboursements la majeure partie de sa récolte, il ne se sent pas payé de ses efforts.

Cependant, on ne doit pas perdre de vue que dans les villages anciens de la zone de Boulel, les Serer ont réussi à se fixer de façon satisfaisante. Premiers occupants des terres, qui furent ouvertes à leur intention, détenteurs de la chefferie de village, ils se sentent chez eux, en dépit de l'afflux ultérieur des Wolof, qui sont aujourd'hui majoritaires. Les liaisons sont faciles avec le Sine et le Baol, les liens familiaux restent très étroits ; les retours sont aussitôt compensés, et au-delà, par de nouvelles arrivées. En somme, ces villages constituent une sorte d'annexe serer dans les Terres Neuves, et il assument un rôle de relais : sans cette base sûre, le mouvement de départ serait sans doute bien moins considérable.

Les projets de décongestion du Bassin Arachidier et de mise en valeur des Terres Neuves du Sénégal oriental

Le problème de l'émigration serer est maintenant réenvisagé par les Pouvoirs Publics sous la forme d'une colonisation encadrée et dirigée, dans le cadre d'une politique générale d'aménagement du territoire.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Elles ont été définies dans le Troisième Plan de développement économique et social (1969-1973), qui retient parmi les objectifs principaux dans le domaine de la production rurale :

— « réaliser dans les Terres Neuves des structures d'exploitation adéquates permettant d'assurer une bonne rentabilité des cultures et une diversification de la production agricole »,

— et « passer d'une agriculture extensive à une agriculture intensive ».

Il est recommandé, parmi les priorités de la politique d'aménagement du territoire, « d'organiser pro-

gressivement les campagnes pour accélérer le développement intégré du monde rural » et ce notamment « en orientant et intensifiant les migrations intérieures vers les zones de plus grandes potentialités (Terres Neuves) permettant ainsi de décongestionner les zones denses du Bassin arachidier ».

Récemment, dans son discours au Conseil Economique et Social de mars 1974, le Président Senghor déclarait : « Dans l'agriculture, le but à atteindre est l'élimination progressive de notre déficit céréalier et l'approvisionnement suffisant de nos industries. La modernisation des méthodes culturales, l'intensification des cultures vivrières et industrielles, liée à une diversification toujours plus poussée de nos productions agricoles, et l'aménagement prudent des terres vierges nous permettront d'atteindre le but que nous nous sommes fixé. »

Un travail publié par la Direction de l'Aménagement du Territoire (1), basé sur des modèles synthétiques d'exploitation, fixant des densités agricoles à ne pas dépasser en fonction de plusieurs hypothèses de revenus paysans, fait apparaître un surpeuplement minimum théorique actuel de l'ordre de 100 000 à 200 000 actifs dans le Bassin Arachidier. Compte tenu par ailleurs de l'accroissement démographique, le rapport conclut à la nécessité de faire émigrer 200 000 actifs en 15 ans (soit 50 000 exploitations agricoles, cultivant 360 000 ha).

En application de la loi fondamentale sur le Domaine National, les décrets n° 72-043 et 72-045 du 25 janvier 1972 portent classement en « zone pionnière » de terres du domaine national situées dans les départements de Kaffrine, Tambacounda, Kédougou et Bakel (voir fig. 1). Ces vastes zones sont ainsi théoriquement protégées de la colonisation « sauvage ».

Un établissement public sénégalais, la Société des Terres Neuves (STN), a été créé par une loi du 30 novembre 1971. Cette société a pour objet d'élaborer des politiques globales de décongestion des zones denses, de peupler et de mettre en valeur les nouveaux territoires agricoles, de coordonner, d'exécuter ou de faire exécuter tous programmes, actions ou projets dans le cadre de ces politiques.

LE PROJET-PILOTE KOUMPENTOU-MAKA

Relativement à l'ampleur des objectifs envisagés, la première tentative de réalisation apparaît bien

modeste. Dès 1969, le Sénégal présentait à la Banque Mondiale un dossier de financement proposant le transfert de 1 000 familles en 4 ans, dans un périmètre situé entre Koumpentoum et Maka, au Sénégal oriental. A la suite des premières évaluations, le projet fut jugé trop ambitieux pour la phase initiale, et ramené à 300 familles, à déplacer en 3 ans.

Le démarrage de l'opération eut lieu au début de 1972 ; la phase migratoire est maintenant achevée : 40 familles installées en 1972, 110 en 1973 et 150 en 1974. Les colons sont répartis en 6 villages de 50 familles chacun (2). La zone de recrutement était limitée en première année à l'arrondissement de Niakhar, elle a été étendue ensuite à l'ensemble du département de Fatick. Les familles transplantées sont en quasi totalité d'ethnie serer.

L'exécution du projet a d'abord été confiée par la STN à la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (CFDT) ; en effet, il se situe dans la zone d'intervention pour le développement de la culture cotonnière (est du Sine-Saloum, Sénégal oriental et Haute-Casamance). Depuis le début de la campagne 1974, cette convention a été dénoncée et la STN reste seul maître d'œuvre.

La zone d'accueil a été choisie en fonction :

— de la disponibilité des terres ; la densité initiale était de 4,2 habitants au km² (en déduisant la superficie de la forêt classée qui occupe la partie nord du périmètre) ;

— de la qualité de ces terres : d'après la prospection pédologique, sur 70 000 ha cartographiés, 32 000 sont de valeur agricole satisfaisante, soit 45 % ;

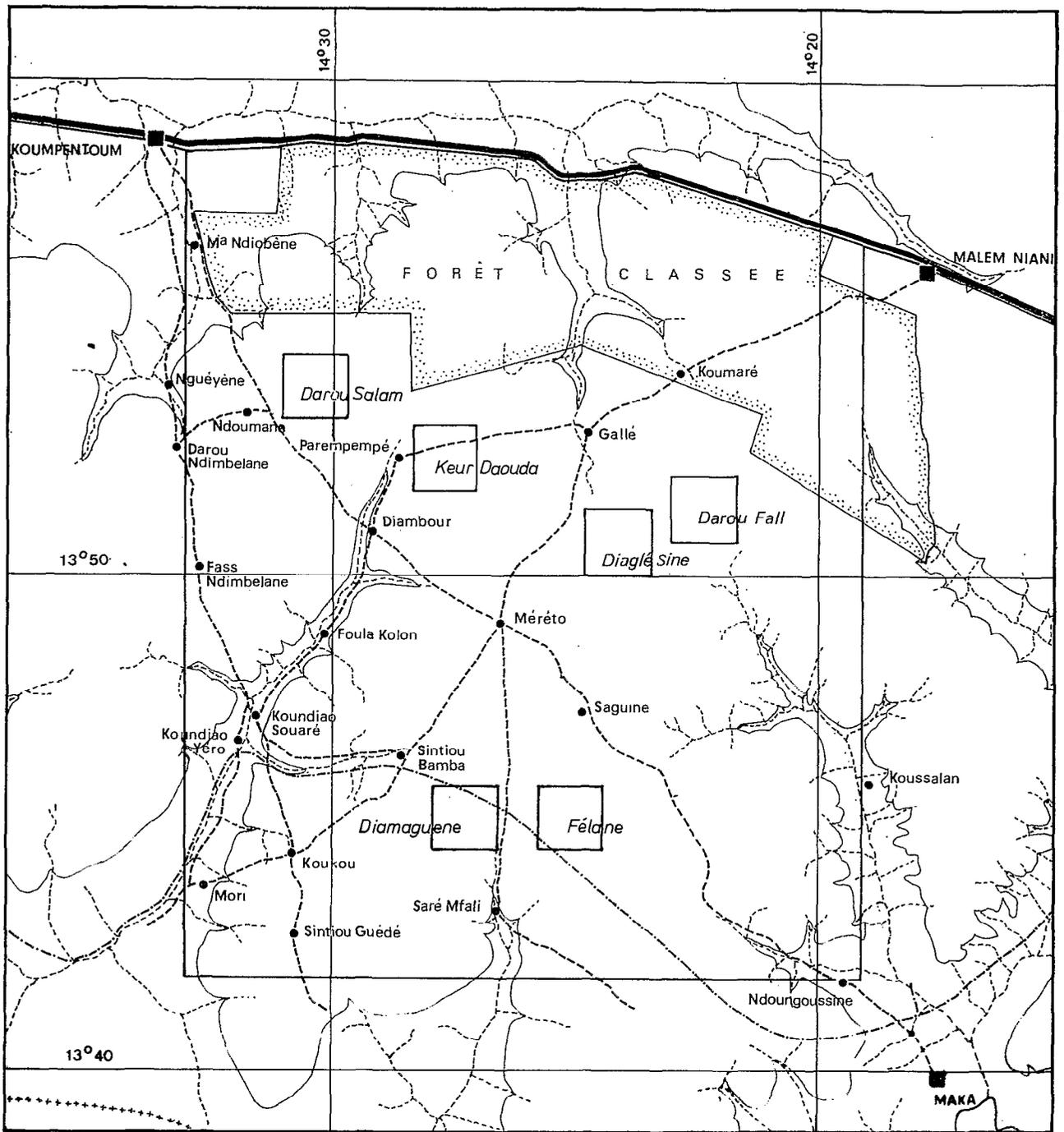
— de la pluviométrie, comprise entre les isohyètes 900 et 1 000 mm (normale 1931-1960).

Ces nouvelles terres, dont le potentiel agricole est important, doivent être mises en valeur de façon rationnelle et intensive. Le projet a donc été établi sur la base d'objectifs de développement relativement ambitieux : intensification et diversification des cultures (coton, arachide, mil, sorgho et maïs), techniques culturales perfectionnées (traction bovine et fumure forte), encadrement très dense, fourniture de tous les facteurs de production.

Chaque famille reçoit 10 ha de terres cultivables, dont 2 ha sont défrichés mécaniquement et mis à

(1) S.Y. Le Naelou : « Aménagement et mise en valeur des Terres Neuves au Sénégal, Eléments d'un programme global ». Dakar, mai 1971.

(2) Une étude pédologique réalisée en 1971 par l'ORSTOM a permis de localiser les six blocs de colonisation (environ 550 ha de terres cultivables pour chacun).



Villages de colonisation (1972-74)

0 5 10 km.

FIG. 8. — Opération Terres Neuves (périmètre Koumpentoum-Maka).

sa disposition dès son arrivée. L'extension de l'exploitation s'effectue ensuite par défrichement manuel ; les terres cultivées doivent être réparties en soles homogènes, selon un schéma théorique qui prévoit 4 soles de 2 ha entrant dans la rotation (coton, céréales, arachide, jachère) et 1 sole restant en réserve. Les colons s'engagent, par la signature d'un contrat d'exploitation passé avec la STN, à respecter les clauses d'un cahier des charges.

Le projet a mis l'accent sur l'aide matérielle pour encourager les départs : prise en charge à domicile par car et camion, attribution d'une indemnité de subsistance de 40 000 francs par famille pour couvrir les frais d'installation et l'achat de nourriture jusqu'à la première récolte. Cette allocation est fournie en nature : un compte est ouvert pour chaque colon dans une boutique d'approvisionnement gérée par le projet et pourvue de toutes les denrées courantes.

Le projet prend également en compte la population existante de la zone (environ 250 carrés) ; des services de vulgarisation et de crédit doivent lui être fournis.

Le coût total de l'opération s'élève à 493 millions CFA, pour une période de 10 ans, dont 347 millions sont couverts par un prêt de l'AID (Association Internationale de Développement).

Des objectifs ambitieux, nécessitant des investissements élevés, sont responsables du style de colonisation adopté. Le projet apparaît en effet à la fois comme :

- une opération de productivité (intensification et amélioration des techniques) ;
- une opération de mise en valeur (aménagement de terres vides) ;
- une opération de migration (appel à la population du Sine).

LES PREMIERS ENSEIGNEMENTS DU PROJET-PILOTE

Le suivi de l'opération a été confié par convention à l'ORSTOM ; l'équipe affectée à cette « étude d'accompagnement » comprend un agronome, un sociologue et un géographe. Les deux premières campagnes agricoles ont fait l'objet de rapports (1). Bien

(1) J.P. Dubois, P. Milleville, P. Trincaz : « Opération Terres Neuves, Etude d'accompagnement ». Rapports de fin de campagne 1972-1973 et 1973-1974, Centre ORSTOM de Dakar, *multi*gr.

qu'il soit un peu tôt pour se prononcer de façon définitive, un certain nombre de constatations peuvent être faites.

Il faut d'abord insister sur le bon niveau des résultats économiques, surtout si on les compare à la situation des agriculteurs du Sine (sécheresse grave en 1972 et 1973). Le produit agricole brut par actif est, en seconde campagne, de 47 000 francs pour les colons installés en 1972 et 32 000 francs pour les colons installés en 1973. Il faut l'attribuer à la fois à l'importance des surfaces cultivées, aux bons rendements de l'arachide, et à l'augmentation des prix payés au producteur (29 francs pour l'arachide et 34 francs pour le coton, compte tenu des ristournes exceptionnelles décidées par le Gouvernement). Aucune défection n'a eu lieu parmi les colons jusqu'à présent ; c'est la preuve que le bilan peut être considéré comme largement positif dans l'ensemble.

Les résultats agricoles sont en nette amélioration : en 1973, les rendements de toutes les cultures ont été supérieurs à ceux de 1972. L'arachide en particulier présente un rendement moyen très satisfaisant : 1 340 kg/ha. Le coton avec 930 kg/ha et les céréales avec 690 kg/ha n'atteignent pas les objectifs qui avaient été formulés. Des progrès sont évidemment possibles et nécessaires, mais il est clair que le désir de la plupart des agriculteurs est de cultiver la surface maximale d'arachide. On relève en effet, pour les exploitations en deuxième campagne, les surfaces suivantes : arachide 3,75 ha, coton 0,31 ha, céréales 1,60 ha (total : 5,66 ha). C'est dire que le coton occupe une place insuffisante et que l'objectif de diversification est bien près d'échapper.

La fixation du prix de l'arachide à 35 francs le kg pour la campagne 1974-1975 ne fera qu'affirmer encore davantage cette tendance. L'emploi de l'engrais laisse particulièrement à désirer, surtout sur les céréales. Pour ces cultures, les agriculteurs n'ont pas admis l'intérêt d'un travail profond du sol (le travail à la charrue est lent et incompatible avec l'habitude de semer dès les premières pluies de grandes surfaces). Les surfaces cultivées dépassent de beaucoup ce qui avait été prévu, et l'on peut d'ores et déjà affirmer que l'aménagement de l'espace ne suit que de très loin le schéma initial (défrichements inconsidérés et le plus souvent mal réalisés). Le plan d'assolement et de rotation est donc entièrement à revoir, l'équilibre entre les différentes cultures étant totalement rompu par rapport aux prévisions. Dans ces conditions, il est à craindre que l'objectif d'intensification ne soit pas atteint, et le risque est grand de

voir se dégrader une fertilité qui au départ peut être considérée comme excellente.

Les aides multiples dont ont bénéficié les migrants, ainsi que le caractère dirigiste de la conception de l'opération, contribuent à développer une mentalité d'assistés, ces aides étant perçues comme la contrepartie normale du simple fait d'avoir accepté de quitter le Sine. La négligence manifestée pour les cultures vivrières est révélatrice de cet état d'esprit, le paysan étant certain que l'encadrement pourvoira en cas de déficit aux besoins alimentaires de sa famille.

L'EXTENSION DE L'OPÉRATION

L'objectif numériquement très limité du projet-pilote a fait l'objet de critiques. Par son coût (un million et demi CFA par famille déplacée), il est exclu que l'opération-pilote devienne une opération de masse. D'aucuns considèrent que ce style de colonisation est inapproprié, et qu'il est urgent d'amorcer des mesures de grande envergure, dans une optique moins perfectionniste.

Il est envisagé actuellement une deuxième phase portant sur l'installation de 2 000 familles, au cours des cinq prochaines années. L'étude de factibilité de ce nouveau projet a été confiée à l'ORSTOM (1).

Cette étude conclut à la possibilité de réaliser l'opération avec un taux de rentabilité économique justifiant un nouveau crédit de l'AID, mais le coût d'installation d'une famille s'élève cependant à 785 000 francs CFA, en dépit de l'emploi généralisé de solutions d'austérité (notamment la suppression du défrichement mécanique). Elle a d'autre part le

(1) J. Maynard : « Deuxième projet de colonisation de la région des Terres Neuves. Etude de factibilité ». Centre ORSTOM de Dakar, mai 1974, *multigr.*

mérite de bien poser un certain nombre de problèmes :

— les possibilités en terres du Sénégal oriental sont assez modestes, face aux exigences d'une vaste colonisation organisée. En effet les premières prospections pédologiques n'ont abouti qu'à définir deux implantations (secteur de Koumpentoum et secteur de Missira), éloignées l'une de l'autre, et ne fournissant que la moitié des terres nécessaires. Deux autres secteurs restent à trouver, par une équipe de prospection que l'on propose d'inclure dans le projet. Il semble que pour les réalisations ultérieures, il faudra aller en Haute Casamance pour trouver des surfaces de bonnes terres suffisamment vastes et homogènes ;

— l'inclination des paysans du Bassin Arachidier à migrer au Sénégal oriental, et de plus en plus loin de chez eux, n'est pas évidente. Si l'on a pu trouver les 300 colons de l'opération-pilote, cela n'a pas toujours été sans mal, et il n'a pas été possible d'opérer une sélection comme on pensait pouvoir le faire. Jusqu'à présent, le recrutement n'a pas suscité un engouement de masse, et dans ce domaine nul ne sait ce que réserve l'avenir ;

— enfin, on peut s'interroger sur la capacité des migrants à créer dans les nouvelles terres une agriculture moderne et productive. Le projet-pilote a montré qu'un encadrement même très dense ne garantit pas une intensification véritable, ni du point de vue de l'utilisation de l'espace, ni du point de vue des rendements.

En définitive, si les expériences de colonisation méritent d'être poursuivies, il ne faut pas s'attendre à ce que tous les problèmes du Bassin Arachidier s'en trouvent résolus, et la recherche d'améliorations sur place ne doit pas être négligée.

Manuscrit reçu au S.C.D. le 18 mars 1975